

Rapport annuel 2015



Service Public Francophone Bruxellois
Commission communautaire française

Avant-propos



Un rapport d'activité, c'est un temps d'arrêt a posteriori, une pause où l'on fait le point sur ce qui a été fait durant l'année précédente.

2015 a été une année de réflexion sur le fonctionnement et la modernisation de l'administration de la COCOF.

Le Service Public Francophone Bruxellois (SPFB), administration de la COCOF, sous l'impulsion de son Conseil de direction s'est mis en mouvement pour plus de cohérence, plus de transversalité et plus de sens dans son fonctionnement quotidien.

« *Construire, Promouvoir, Innover* », c'est le nom du plan stratégique 2015-2018 élaboré par le Conseil de direction.

L'histoire du SPFB, dont les services ont été progressivement intégrés en fonction de l'évolution institutionnelle belge, explique un fonctionnement marqué par un cloisonnement important entre les services. L'objectif de plan stratégique de créer une unité de sens, de projets, de procédure pour l'ensemble de l'administration est donc un défi majeur.

Le plan stratégique, se veut un plan transversal, cadre de fonctionnement externe et interne efficace et respectueux du rôle de chacun.

L'organisation du SPFB en mouvement au sein d'un environnement lui-même en permanente mutation vise à ce que l'ensemble de l'administration puisse bénéficier d'un outil de gestion commun.

Le plan stratégique se veut un outil de management adéquat, conçu avant tout pour être fédérateur et mobilisateur pour tous les agents du SPFB.

Le SPFB déploie son action dans des secteurs et des compétences très différents les uns des autres. Chacun des dirigeants s'est cependant engagé dans un processus commun visant à développer une vision d'action commune pour l'ensemble du SPFB, intégrant les nécessaires changements à apporter à la gestion courante.

Les pistes sont balisées, le chemin est défini, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous nous engageons à le parcourir.

Bernadette Lambrechts
Administratrice général

Tables des matières

1. Les Directions d'Administration.....	p.1
1.1 La Direction d'Administration de l'Enseignement et de la Formation professionnelle.....	p.2
La COCOF – Pouvoir organisateur.....	p.3
La Recherche : Institut J-M Wiame.....	p.11
Le service de la formation professionnelle.....	p.13
Le service du Transport scolaire.....	p.20
1.2 La Direction d'Administration des Affaires Sociales, de la Santé, de la Cohésion Sociale et de l'Enfance.....	p.21
Le service des Affaires sociales.....	p.22
Le service de la Santé.....	p.25
Le service de la Cohésion sociale.....	p.29
La Cellule Enfance et Milieux d'accueil de l'enfant.....	p.32
1.3 La Direction d'Administration de l'Aide aux Personnes handicapées.....	p.33
Le service de l'Accueil et de l'Hébergement.....	p.34
Le service des Prestations individuelles.....	p.35
Le service de l'Emploi et des Aides à l'intégration.....	p.36
Le service Initiatives, Information et Documentation.....	p.37
1.4 La Direction d'Administration des Affaires culturelles, du Sport et du Tourisme.....	p.43
Le service des Affaires socio-culturelles et du Sport.....	p.44
Le service de la Culture et du Tourisme.....	p.47
1.5 La Direction d'Administration des Ressources Humaines.....	p.50
Le service des Ressources humaines.....	p.51
La Cellule du Développement des Compétences professionnelles.....	p.52
1.6 La Direction d'Administration des Affaires budgétaires et patrimoniales.....	p.55
Le secteur du Patrimoine.....	p.57
Le secteur Infrastructure.....	p.60
Le secteur de la Gestion des bâtiments.....	p.63
2. L'inspection.....	p.65
3. La Cellule d'Accompagnement de la Démarche d'Evaluation Qualitative (la CADEQ)	p.66
4. Une nouvelle visibilité pour le SPFB.....	p.67
La dénomination.....	p.67
Le logo.....	p.67
Le site Intranet.....	p.68
Le site Internet.....	p.69
5. Le Non-Marchand (NM)	p.70
6. Les relations internationales.....	p.71
7. La diversité.....	p.75
8. Le Service social.....	p.77

1. Les Directions d'Administration



Service Public Francophone Bruxellois – Implantation rue des Palais 42 – 1030 Bruxelles

1.1 La Direction d'Administration de l'Enseignement et de la Formation professionnelle



L'année 2015 a été marquée par la poursuite d'un travail entre les Directions d'écoles, les responsables de la formation professionnelle et de la recherche, pour finaliser les 10 domaines d'actions prioritaires au niveau de la Direction d'administration pour la période 2015-2019. Ce travail collaboratif a permis de jeter les bases de synergies internes entre opérateurs, dans le but de renforcer l'offre que la Commission communautaire française peut proposer aux citoyens bruxellois. Une base de données qui reprend l'ensemble des filières d'enseignement et de formation a été mise à disposition de l'ensemble des utilisateurs, à partir du site Internet de la COCOF.

L'enseignement a poursuivi la tendance haussière des dernières années en nombre d'apprenants jeunes et adultes. Cette hausse a surtout été marquée au niveau de l'enseignement secondaire ordinaire, mais globalement l'ensemble des établissements a accru son volume d'activités, montrant à la fois la qualité reconnue et l'attractivité des filières.

La formation professionnelle a vu une légère diminution en matière d'apprentis, compensée par l'accroissement des inscriptions pour les chefs d'entreprise. Cette tendance est confirmée sur les dernières années, marquant ainsi une modification structurelle du comportement des usagers. Le secteur de l'insertion socio-professionnelle s'est inscrit dans les différentes actions visant à renforcer l'offre, en partenariat avec Bruxelles Formation et dans une visée de participer aux efforts de l'ensemble des opérateurs pour offrir des possibilités d'insertion, prioritairement vis-à-vis des jeunes peu qualifiés.

La recherche de la COCOF a finalisé un processus de regroupement, qui vise à mieux coordonner les projets de la recherche fondamentale et appliquée, sur base d'un certain nombre de thématiques. Cette démarche permettra au pôle de recherche de pouvoir mieux se positionner sur les enjeux futurs de la Région bruxelloise.

Patrick Beudelot
Directeur d'Administration

La COCOF – Pouvoir organisateur d'établissements d'enseignement

La COCOF est pouvoir organisateur de plusieurs établissements scolaires et parascolaires.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SPÉCIALISÉ

Institut Alexandre Herlin Rue de Dilbeek, 1 1082 Berchem-Ste-Agathe

Accueil d'élèves déficients mentaux modérés (type 2), déficients visuels (type 6), déficients auditifs (type 7), dysphasiques (T7 Dys) et atteints de troubles instrumentaux (type 8)

Pédagogie différenciée, d'outils et d'aides techniques adaptés à chacun.

L'Institut Herlin suit également, en intégration, des élèves qui continuent à suivre les cours ou une partie de ceux-ci au sein de l'enseignement ordinaire.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Institut Emile Gryzon Campus du Ceria – avenue Gryzon 1 – 1070 Bruxelles

Formations :

- 1er Degré général
- 1er Degré différencié
- hôtellerie - Restauration
- boulangerie - Pâtisserie
- accueil - Tourisme
- agent d'éducation
- assistant(e) aux métiers de la prévention et de la sécurité

L'Institut Redouté-Peiffer Avenue Marius Renard, 1 – 1070 Bruxelles

Etablissement d'enseignement de type secondaire technique et professionnel.

Formations :

- 1^{er} degré général
- 1^{er} degré différencié
- horticulture
- les sciences appliquées
- gestion
- comptabilité
- vente
- photographie
- éducation physique
- sport – études (football)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIALISÉ

Institut Alexandre Herlin Rue de Dilbeek, 1 1082 Berchem-Ste-Agathe

Accueil d'élèves déficients mentaux modérés (type 2), déficients visuels (type 6), déficients auditifs (type 7), dysphasiques (T7 Dys) et atteints de troubles instrumentaux (type 8)

Pédagogie différenciée, d'outils et d'aides techniques adaptés à chacun.

L'Institut Herlin suit également, en intégration, des élèves qui continuent à suivre les cours ou une partie de ceux-ci au sein de l'enseignement ordinaire.

Institut Charles Gheude Rue des Tanneurs 41 – 1000 Bruxelles

Enseignement professionnel spécialisé (forme 3) destiné aux enfants :

- connaissant des difficultés d'apprentissage (type 1)
- souffrant de déficiences physiques (type 4)

Formations :

- Industrie / Mécanique : Garage
- Construction : Equipement du bâtiment / Parachèvement du bâtiment
- Habillement : Textile / Travail du Cuir
- Hôtellerie / Alimentation : Restauration

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Institut Roger Lambion Campus du CERIA

Formations :

- Chocolaterie- Confiserie
- Boulangerie- Pâtisserie
- Restauration
- Boucherie- Charcuterie
- Oenologie
- Biotechnologie
- Guide Touristique
- Assistant pharmaceutique

Institut Guilbert Campus du Ceria

Formations :

- certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES)
- certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP)
- complément de formation générale en vue de l'obtention du CESS
- conseiller en environnement (spécialisation)
- conseiller en insertion socioprofessionnelle (BES)
- conseiller en prévention (niveau 2)
- fonction de promotion et de sélection
- formateur en alphabétisation (BES)
- Gestion des ressources humaines (Bachelier)
- initiation à l'informatique
- méthodes de travail
- secourisme de première intervention
- spécialisation de médiateur

Institut Lallemand rue du Couvent 2 – 1050 Bruxelles

Formations :

- Complément CESS
- Brevet Bibliothécaires
- Bac Bibliothécaires / Documentalistes
- Bac Educateurs spécialisés et accompagnement psychoéducatif
- Bac Sciences administratives
- Othopédagogie
- CTSS Educateur

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

HELDB - Haute Ecole Lucia De Brouckère Campus du CERIA – Implantation de Jodoigne, Chaussée de Tirlemont, 85 1370 Jodoigne

La COCOF est la composante principale du PO de la HELDB. L'autre composante étant la Province du Brabant Wallon.

Formations :

- agronomie
- économie
- paramédical
- pédagogie
- hotellerie
- sciences appliquées

ESAC - Ecole supérieure des Arts du Cirque Rue Robert Willame, 25 - 1160 Bruxelles

Seule école en Belgique qui offre une formation officielle en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication – option Arts du cirque
Les cours dispensés sont complémentaires et le programme pédagogique et artistique de l'ESAC offre un nuancier complet nécessaire au métier d'artiste de cirque. A la spécialité principale en art du cirque pré-requise à l'admission sont associés les ateliers de créations, les projets personnels, les cours d'interprétation de danse, de jeu et de musique, l'acrobatie dynamique et statique ainsi que les cours théoriques.

CENTRES PSYCHO-MEDICO-SOCIAUX, CENTRE DE PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE, INTERNATS

PMS1, PMS 2, PMS 3, PMS 4

- Le CPMS 1 compte 7 agents subventionnés et assure la guidance de 7.217 élèves issus des communes de Berchem-Sainte-Agathe, Koekelberg, Watermael-Boitsfort, Auderghem ainsi que de l'Institut Gheude de la COCOF.
- Le CPMS 2 compte 8 agents subventionnés et assure la guidance de 7.378 élèves issus des communes de Molenbeek-Saint-Jean, Wemmel, Rhode-Saint-Genèse, ainsi que de 3 écoles d'enseignement spécialisé.
- Le CPMS 3 compte 9 agents subventionnés et assure la guidance de 8704 élèves issus de la commune d'Anderlecht ainsi que des Instituts Redouté-Peiffer et Gryzon de la COCOF.
- Le CPMS 4 compte 7 agents subventionnés et assure la guidance de 4894 élèves issus des communes d'Evere, Saint-Josse, Ganshoren ainsi que de l'Institut Herlin de la COCOF.

Les centres PMS bénéficient également de 3 emplois non subventionnés.

PSE

Le Service de Promotion de la Santé à l'École est composé de 5 médecins, 7 infirmières et 2 assistantes sociales. Ce service assure le suivi médical de 9160 élèves issus d'établissements d'enseignement maternel, primaire ordinaire et spécialisé, secondaire ordinaire et spécialisé et également de l'enseignement supérieur, de la Région de Bruxelles-Capitale.

Internat Autonome CERIA

Situé rue Jean de la Hoese 80 à 1080 Bruxelles, cet internat accueille uniquement des jeunes filles de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.

SERVICE ENSEIGNEMENT

Le Service Enseignement a pour mission principale la gestion des établissements scolaires et parascolaires dont la COCOF est PO . La gestion de ces établissements englobe différents aspects, comme :

- la gestion du personnel enseignant et assimilé : les dossiers des membres du personnel enseignant subventionné et non subventionné, suivi administratif de la carrière des agents, les accidents de travail, ... (11 agents) ;
- la gestion administrative de l'organisation des établissements : la gestion des courriers, des dossiers, des directives, vérification des structures, ... (4 agents) ;
- la gestion juridique des établissements : élaboration des règlements, suivi des dossiers disciplinaires, ... (1 agent) ;
- la gestion budgétaire : encodage et vérification relatifs aux traitements, ... (1 agent) ;
- le secrétariat des commissions paritaires locales (Enseignement, CPMS, ESAC) ;
- la gestion des centres PMS et du Service de Promotion de la Santé à l'École.

SERVICE DE L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES SITES D'ENSEIGNEMENT.

Ce service assure la gestion technique et administrative de tous les sites d'enseignement et des autres services de support à l'enseignement tels le centre sportif ou l'Auditorium du Ceria.

Ce service assure également l'entretien de tout le site du campus du CERIA.

DONNÉES CHIFFRÉES POUR 2015.

ANNEE SCOLAIRE 2015-2016		
ETABLISSEMENT	Nombre de professeurs (personnel enseignant et assimilé)	Nombre d'élèves
Haute Ecole Lucia de Brouckère	118	
- Institut HAULOT		626
- Institut MEURICE		86
- Institut J. FERRY		245
- ISPE		398
- ISE		247
ESAC	31	50
Institut GRYZON	187	904
Institut REDOUTE-PEIFFER	174	752
Institut Ch. GHEUDE	81	223
Institut A. HERLIN	156	
• fondamental		171
• secondaire		152
• internat		25
Institut R. GUILBERT	98	922
Institut R. LAMBION	61	1034
Institut J-P LALLEMAND	59	409
Internat Autonome du CERIA	9	30

La Recherche : Institut J-M Wiame

L'Institut de Recherches Microbiologiques Wiame (IRMW) est un service de la COCOF, implanté sur le Campus du CERIA à Anderlecht (Bruxelles). En 2015, son personnel était composé de 24 agents.

Les missions : l'activité de recherche fondamentale est développée à l'IRMW en support à l'enseignement et la formation. L'IRMW développe des expertises scientifiques et technologiques qui peuvent directement bénéficier à la formation des étudiants. La collaboration avec l'enseignement se traduit par l'accueil et l'encadrement d'étudiants (stages, TFE et thèses de doctorat), l'organisation de travaux pratiques, la prise en charge de cours spécialisés ou de séminaires par des chercheurs. L'approche scientifique et le développement de l'esprit critique constituent les valeurs essentielles d'apprentissage durant l'accueil des étudiants. L'IRMW s'implique dans des actions de sensibilisation des jeunes aux sciences, en partenariat avec des institutions d'enseignement ou des organisations spécialisées.

Les thématiques de recherche : pour réaliser au mieux la mission qui lui est confiée, il est essentiel d'entretenir l'excellence scientifique en maintenant une recherche performante, faisant appel à des techniques innovantes et à une approche adéquate des problèmes scientifiques. La recherche fondamentale s'est articulée autour de trois thématiques : « Physiologie de la levure » ; « Structure – Fonction des protéines » et « Microbiologie environnementale – Extrémophiles ». Différents projets sont développés au sein de ces thématiques.

Activités de support à l'enseignement et à la formation

Activités pédagogiques : les activités pédagogiques prises en charge par certains membres du personnel de l'IRMW consistent en des cours spécialisés, dispensés à la Haute Ecole Lucia de Brouckère (Institut Meurice - Master en Sciences de l'Ingénieur Industriel) et une activité de support à l'organisation de travaux pratiques (ULB - Master Bioingénieur et Institut Lambion – Bachelier en Biotechnologie). Certains séminaires spécialisés, « le bioéthanol et les biocarburants » et « visualisation et modélisation des protéines » ont été présentés par des chercheurs de l'IRMW respectivement à la Haute Ecole Lucia de Brouckère et à l'ULg.

Encadrement de Travaux de Fin d'Etudes et de stages : l'accueil d'étudiants au sein de l'IRMW dans le cadre de leur stage ou de la réalisation de leur travail de fin d'études est indéniablement une des activités importante de support à la formation et à l'enseignement accomplie par l'Institut. Les étudiants sont ainsi formés à différentes techniques scientifiques développées dans le cadre des projets de recherche. Ces étudiants viennent principalement des institutions d'enseignement de la Fédération Wallonie - Bruxelles mais également d'autres pays.

En 2015, l'IRMW a accueilli **11 étudiants** issus de formations de Master (Institut Meurice - Haute Ecole Lucia De Brouckère, Haute Ecole Provinciale de Hainaut-Condorcet, ULB et Université de Nantes (Oniris)), **7 étudiants** issus de formations de Bachelier professionnalisant (Institut Lambion, Haute Ecole Provinciale de Hainaut-Condorcet, Institut Provincial des Arts et Métiers du Centre, Lycée Galilée, (Gennevilliers, France)) et **3 étudiants** issus de l'enseignement secondaire technique (Athénée Royal d'Auderghem et Collège Jean XXIII). Les chercheurs participent aussi à des jurys d'évaluation des stages et des travaux de fin d'études.

Thèses de doctorat : collaboration académique et support à la formation se traduit par l'encadrement de thèses de doctorat développées au sein de l'IRMW en collaboration avec des partenaires académiques. Ces thèses contribuent à l'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques qui font l'objet de publications. 2 des thèses sont menées par des agents de l'IRMW. Certains chercheurs participent à des comités de suivi de thèses et à des jurys de sélection.

Publications scientifiques : la valorisation des résultats de recherche s'est traduite en 2015 par plusieurs publications soumises à des comités de lecture de revues scientifiques internationales (peer reviewed). La contribution à une recherche industrielle a abouti au dépôt d'un brevet qui a été accepté en 2015 (Denis R. (Meurice R&D), **Durieux A.**, Fognies C. (Cosucra) « Methods and compositions for processing dietary fibers » WO 2015/197670 (PCT/EP2015/064215) (2015) – la société Cosucra est porteuse du brevet).

Participation à des congrès scientifiques : la communication de résultats de recherche s'est effectuée dans le cadre de congrès scientifiques par des présentations de conférences et de posters. Préparation en 2015 de l'organisation du prochain congrès international 2016 « Levures, Modèles et Outils ».

Participation à des programmes de recherche subsidiés par des organismes publics, tels que le FNRS, l'UE et la Région Wallonne (DGO6) : l'IRMW est partenaire de programmes couverts par des conventions de collaboration établies entre des partenaires industriels, des partenaires académiques et un organisme public (l'asbl Meurice R&D souvent associée à ces programmes comme représentant de l'IRMW).

Actions de sensibilisation des jeunes aux sciences : la pénurie de vocations scientifiques est un réel problème dans notre société. Dans ce contexte l'IRMW participe à des actions qui favorisent le contact des étudiants de l'enseignement secondaire avec le monde de la recherche scientifique afin d'illustrer des applications spécifiques des sciences dans le secteur d'expertise de l'Institut. Ces activités permettent également de montrer les différents aspects des métiers scientifiques.

Support stratégique et participation à des groupes de réflexion : plusieurs membres de l'IRMW ont participé à des réflexions menées au sein de la Direction d'Administration de l'Enseignement et de la Formation professionnelle afin de :

- mener une restructuration de l'organisation de la recherche « Rapprochement administratif des chercheurs COCOF » ;
- stimuler et amplifier les interactions entre « l'Enseignement supérieur et la Recherche ».

Le service de la Formation professionnelle

Le service de la Formation professionnelle regroupe trois secteurs d'activité :

- Le service à gestion séparée Service Formation PME
- Le secteur de l'ISP
- Le transport scolaire

Le service Formation PME

Le SFPME est un service à gestion séparée qui est en charge de la gestion et de la promotion de la Formation des Classes moyennes en RBC.

Il subventionne, coordonne et agréé le centre de formation EFP c'est-à-dire :

- agréer les cours organisés par l'EFP
- en assurer l'évaluation pédagogique
- coordonner l'organisation de l'évaluation continue et des examens
- contrôler l'usage des subsides accordés, et conseiller le centre dans la gestion de l'infrastructure et des équipements didactiques
- identifier les besoins en matière de formation en alternance
- élaborer les programmes de formation en alternance
- organiser le perfectionnement pédagogique, et concevoir des outils pédagogiques et méthodologiques

Le Sfpme est également chargé de l'accompagnement et de l'encadrement des apprenants et notamment du suivi des stages en entreprise

Le dispositif Formation PME propose des formations dans plus de 200 métiers : coiffure, menuiserie, mécanique automobile, comptabilité, régie de spectacle, restauration, digital marketing, informatique...

Evolution des apprenants inscrits à l'efp 2014/2015

Nombre d'apprenants	2014	2015
Apprentissage	742	676
Formation chef d'entreprise	4616	4705
TOTAL	5358	5381

Evolution du nombre de contrats d'alternance du Sfpme 2014/2015

	2014	2015
Contrats d'apprentissage / conventions de stage conclus	3970	3907
Bénéficiaires distincts sous contrat d'apprentissage / convention de stage	3445	3410

Projets spécifiques développés en 2015

- **Projet FSE « tutorat en entreprise »**
Développement d'un programme de formation " tutorat en entreprise " et création d'une équipe mobile qui va dispenser cette formation en entreprise.
Le programme de formation se décline autour de 4 axes principaux:
 1. Le rôle du tuteur dans le dispositif de formation
 2. Le public de l'alternance
 3. La formation de l'apprenant au sein de l'entreprise
 4. Initiation à la sécurité et à la prévention des risques
- **Projet FSE « dispositif de lutte contre le décrochage » - 2 axes**
Interne: Dispositif d'accrochage au centre de formation efp- Axe prévention - Equipe pluridisciplinaire chargée du diagnostic et de la mise en oeuvre des mesures de remédiation / prévention des risques des décrochage
Externe : Equipe mobile d'intervention chargée d'aller "rechercher" les jeunes qui ont effectivement décroché.

Le secteur ISP

La Commission communautaire française, en concertation avec la Région de Bruxelles-Capitale, soutient et/ou organise la formation professionnelle des adultes (travailleurs et demandeurs d'emploi).

Concrètement, l'offre soutenue dans ce cadre concerne :

- **l'OIP Bruxelles Formation**, organisme public en charge de de la formation professionnelle des adultes francophones de la RBC (qui porte mission d'aider les bruxellois à se qualifier, se perfectionner, se réorienter) ;
- **les organismes d'insertion socioprofessionnelle agréés et subventionnés**, conventionnés avec Bruxelles Formation ;
- **les activités de/en lien avec la formation professionnelle dans le cadre de différents projets et actions d'initiative** : projets innovants et mesures d'accompagnement pédagogique, promotion d'activités de publication et de diffusion, formation professionnelle dans l'agriculture, validation des compétences, indemnités de promotion sociale...

MISSIONS :

- **Application du décret du 27 avril 1995 et de l'accord non-marchand :**

La politique menée dans le cadre du décret du 27 avril 1995 fixe comme objectif *d'accroître les chances des demandeurs d'emploi inoccupés et peu qualifiés de trouver ou de retrouver du travail dans le cadre de dispositifs coordonnés d'insertion socioprofessionnelle*. Le dispositif s'adresse donc à un public de chercheurs d'emploi faiblement qualifié (sans CESS) par l'organisation d'actions d'insertion socioprofessionnelle visant l'accès à la formation et à l'emploi et d'actions de concertation et de coordination visant la mobilisation et l'association structurelle de différents partenaires de l'emploi, la formation professionnelle et l'insertion socioprofessionnelle. La démarche est sous-tendue par une action d'éducation permanente.

La Région bruxelloise compte actuellement 49 OISP agréés:

- 30 opérateurs de formation (formations en alphabétisation - formations de base - préformations - formations professionnelles qualifiantes)
- 10 ateliers de formation par le travail
- 9 missions locales.

Les opérateurs de formation sont actifs dans de nombreux domaines tels que: domaine NTIC, domaine administratif, domaine social/santé, domaine construction, domaine commerce/vente, domaine Horeca/tourisme, ...

Le secteur de l'ISP de la COCOF assure **l'agrément¹ et le financement des opérateurs d'insertion socioprofessionnelle² et des missions locales bruxellois** qui sont partenaires de Bruxelles Formation dans le dispositif d'ISP.

Le financement octroyé par la COCOF porte sur tout ou partie de l'équipe de base affectée à l'action d'insertion socioprofessionnelle conventionnée avec Bruxelles Formation et sur des frais de fonctionnement calculés au prorata du volume d'activité de l'organisme (AB 26 10 33 02).

Le service participe également à la supervision de la mise en œuvre de l'accord non-marchand et prend en charge, notamment pour le secteur ISP, le financement des avantages NM liés :

- **financement de la formation continuée** du personnel des organismes agréés (AB 26 10 33 08). Le budget correspond à 1% de la masse salariale du personnel des organismes agréés ;
- **financement de l'embauche compensatoire** consécutive à la réduction du temps de travail : subventions à l'ASBL « Réduire et compenser » (AB 26 10 33 09 et 26 10 33 10). Le montant attribué est calculé sur base du nombre d'heures de réduction du temps de travail ;
- pour le **financement d'une délégation syndicale inter-centres** au sein du secteur de l'ISP : subvention à l'ASBL « Fonds Social Intersectoriel pour Institutions Sociales et de Santé de Bruxelles-Capitale ASBL » (AB 26 10 33 11).

Parallèlement, le secteur se charge également :

- du **financement de la Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle - FéBISP** (AB 26 10 33 07), avec laquelle elle travaille en collaboration;
- de l'intervention dans le **surcoût des postes ACS** dont bénéficie le secteur de l'ISP.

¹ Conformément au décret du 27 avril 1995 et à l'arrêté du 18 octobre 2001, le secteur de l'ISP procédera 2016 à l'instruction des dossiers en vue de l'agrément d'un nouvel OISP et du renouvellement de l'agrément des 49 OISP pour la période 2017-2019.

² Le service de la Formation professionnelle de la Cocof est aussi chef de file du portefeuille ISP Bruxelles dans le cadre de la programmation FSE 2014-2020.

Le secteur ISP remplit également des missions axées sur :

- **Les activités de/en lien avec la formation professionnelle dans le cadre de différentes actions d'initiative** : projets innovants et mesures d'accompagnement pédagogique, promotion d'activités de publication et de diffusion, formation dans l'agriculture, validation des compétences, indemnités de promotion sociale,... :
 - **le financement de projets innovants** : une AB spécifique (26 10 01 01) permet au Ministre compétent de renforcer et de financer des projets innovants de formation et des mesures d'accompagnement pédagogique, notamment en 2015:
 - projet Service citoyen
 - projet Trec One
 - dispositif de validation des compétences
 - projet transition professionnelle dans le secteur de la construction CCB-C ;
 - **le soutien financier de l'ASBL Skillsbelgium** (promotion des métiers manuels et techniques) ;
 - **les subventions aux associations d'amateurs d'horticulture et d'apiculture** (AB 26 10 33 03) ;
 - **le financement des Indemnités de promotion sociale** (26 10 33 04) : ces indemnités sont octroyées aux travailleurs, travailleurs indépendants et aidants « *qui suivent des cours en vue de parfaire leur formation intellectuelle, morale et sociale leur permettant d'améliorer leur qualification professionnelle* ;
 - ...

REPRESENTATION :

Le secteur de l'insertion socioprofessionnelle représente la Cocof :

- auprès du Cabinet de tutelle ;
- aux groupes Task Force (service FP sl) ;
- au Comité de pilotage tripartite non-marchand « Cocof » ;
- aux conseils d'administration des instances de gestion de la formation continuée et de l'embauche compensatoire ;

- au Comité de pilotage de l’alphabétisation ;
- lors des comités de pilotage liés aux différents projets soutenus,...

OBJECTIFS DANS LE CADRE DE LA DPG ET PROJETS SPÉCIFIQUES 2015 :

Objectifs :

- sur le plan institutionnel : encourager la démarche de coopération dans le contexte des politiques croisées formation-emploi-enseignement via la concertation et la coordination des différents acteurs concernés ;
- au niveau de l'offre de formation : encourager le renforcement de l'offre de formation professionnelle proposée à la fois par Bruxelles Formation et ses partenaires OISP ;
- dans le cadre de la mise en œuvre des accords du non-marchand : travailler à l’uniformisation de la gestion des avantages NM à l'ensemble des secteurs ;
- poursuivre le soutien à la mise en place de projets de formation professionnelle pilotes et/ou innovants, et notamment dans le contexte de la Garantie pour la Jeunesse ;
- participer à une stratégie de valorisation des compétences acquises en formation et/ou validation des compétences acquises à tous les niveaux de formation.

Projets spécifiques 2015 :

- GTs sur le redéploiement de l’offre de formation
- Amorce et/ou mise en œuvre de projets d’étude et d’évaluation (poursuite en 2016):
 - Evaluation concertée du dispositif ISP (administration/Bruxelles Formation/Actiris/Fébisp)
 - Réflexion concertée sur le développement du droit à l’égale certification des acquis d’apprentissage
 - Evaluation du projet Service citoyen
- Collaboration avec la CCB-C Bruxelles dans le cadre du projet relatif à la transition professionnelle dans le secteur de la construction (poursuite en 2016)

- Révision de la réglementation relative à la Formation professionnelle dans l'agriculture (poursuite en 2016)
- Mise en œuvre du dossier relatif à l'égalité de traitement dans la formation professionnelle
- Participation aux GTs non-marchand COCOF
- Participation aux GTs mis en place dans le cadre du Comité de pilotage Alpha
- Poursuite des démarches de simplification administrative, entre autres pour le renouvellement d'agrément des organismes d'insertion socioprofessionnelle
- Renouvellement des conventions avec la Fébisp et l'asbl Réduire et compenser

Le service du transport scolaire

Chiffres clés du Transport scolaire en 2015 :

- * organise 200 circuits via des contrats signés avec les 26 sociétés de transport, partenaires du transport scolaire ;
- * finance 3.000 abonnements scolaires ;
- * gère les procédures de sélection, de recrutement et de supervision des prestations de 175 agents engagés comme accompagnateurs scolaires ;
- * et gère un budget de plus de 12.000.000 €.

L'activité de ce secteur dessert les implantations scolaires et facilite le quotidien de plus de 3.000 familles grâce aux bus de ramassage scolaire.

1.2 La Direction d'Administration des Affaires Sociales, de la Santé, de la Cohésion Sociale et de l'Enfance



L'année 2015 a été riche en projets pour la Direction des Affaires sociales, de la Santé, de la Cohésion sociale et de l'Enfance. Dans les secteurs de l'Action sociale, la Famille et la Santé, le décret ambulatoire a été évalué. Cette évaluation a donné suite à un colloque organisé avec le secteur ambulatoire au BIP en juin 2015. Sur base de cette évaluation et des conclusions du colloque, une réflexion a été menée sur la modification du décret ambulatoire et ses arrêtés d'exécution. La procédure de modification du décret ambulatoire a été initiée en 2015.

Dans le secteur de la santé, les agents transférés dans le cadre de la 6^{ème} réforme de l'Etat et du transfert de la promotion de la santé se sont installés effectivement au SPFB au 01/01/2016 après plusieurs mois de préparation afin d'organiser en harmonie cette transition. Un décret relatif à la promotion de la santé a été élaboré. L'intégration de ce secteur dans le paysage de la COCOF est en cours et sera finalisé en 2016.

Dans le secteur des Affaires sociales, suite à la 6^{ème} réforme de l'Etat, les maisons de repos ont basculé vers la COCOM. Ce basculement s'est opéré en concertation avec le secteur et sur base d'un protocole de collaboration entre le SPFB et l'administration de la COCOM.

Le décret relatif aux Maisons d'accueil a été modifié. 2015 a également été consacré au renouvellement des agréments des 15 maisons d'accueil.

Dans le secteur de la Cohésion sociale, les priorités pour le quinquennat 2016-2020 ont été adoptées par le Collège fin 2014. Sur cette base, les contrats communaux et régionaux de cohésion sociale ont été renouvelés en 2015. Le nouveau quinquennat peut démarrer dès janvier 2016. En ce qui concerne le secteur des primo-arrivants, l'arrêté de programmation pour l'agrément des BAPA a été adopté en 2015. La procédure de désignation des BAPA a été initiée.

Dans le secteur de l'Enfance, les appels à projets pour les infrastructures crèches sont suivis et évalués par la Cellule Enfance et le Service Infrastructure en collaboration avec l'ONE. La revue « Grandir à Bruxelles » a été totalement revue. La ligne éditoriale a été modernisée. La revue sera publiée sous sa nouvelle forme en 2016.

Enfin, le département participe activement à plusieurs projets du plan stratégique soit en tant que Chef de programme soit en tant que chef de projet.

Isabelle Fontaine
Directrice d'Administration

Le service des Affaires sociales

Le service des Affaires Sociales gère les matières suivantes relevant de l'Action Sociale et de la Famille :

Matières réglementées par décret

Secteurs ambulatoires :

- centres d'action sociale globale ;
- centres de planning familial ;
- réseaux en action sociale ;
- services de Médiation de dettes ;
- services d'aide à domicile ;
- organismes représentatifs et de coordination de l'Action sociale et de la Famille et organismes intersectoriels de coordination.

Secteurs personnes âgées :

- établissements résidentiels destinés aux personnes âgées: résidences-services, maisons communautaires ;
- services non résidentiels destinés aux personnes âgées : services d'accueil de jour, services de télévigilance et service d'aide aux personnes âgées maltraitées.

Autres secteurs :

- maisons d'accueil ;
- centres de formation d'aides familiaux.

Pour ces matières, le rôle du service des Affaires Sociales est principalement de veiller à l'application des décrets et de leurs arrêtés d'application (agrément, mise à jour du cadastre du personnel subventionné, estimations budgétaires, calcul et paiement des subventions) et de participer aux réflexions sur l'évolution des secteurs et des législations.

Matières non réglementées

- Subventions facultatives (« Initiatives ») : le service soutient diverses associations actives dans les domaines de l'aide sociale et de la politique familiale. Il soutient également deux associations servant de centre d'appui en matière d'accueil des personnes âgées et en matière de médiation de dettes. Il contribue en outre à la généralisation de l'Education à la Vie relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) dans les écoles francophones bruxelloises via un financement spécifique des animations réalisées par les centres de planning familial. Enfin, il promeut l'informatisation des différents secteurs en leur octroyant des subventions pour l'investissement en matériel informatique et logiciel, notamment de recueil de données.

Matières transversales

Le service collabore avec les autres directions d'administration et services pour les questions transversales (non-marchand, secteurs ambulatoires, informatisation...), ainsi qu'avec le Cabinet ministériel, pour la résolution de divers problèmes, l'amélioration des outils informatiques et l'élaboration de nouvelles législations (modifications des législations existantes ou rédaction de nouvelles législations).

Le service participe en outre au plan intrafrancophone contre les violences sexistes et intrafamiliales, dont il assure la coordination pour la COCOF, et collabore au Plan d'Action International sur le Vieillessement.

LES NOUVEAUTES EN 2015 :

- Agrément d'un nouveau réseau en matière de lutte contre la pauvreté. Cette mise en réseau des différents acteurs de la lutte contre la pauvreté a pour objectif d'améliorer la coordination, la complémentarité, la pluridisciplinarité, la continuité et la qualité des prestations et activités en faveur des personnes en situation de pauvreté de la Région bruxelloise.
- Refinancement des Services d'aide à domicile qui a permis une revalorisation de l'ancienneté moyenne des aides familiaux et ménagers dans le calcul de la subvention ainsi qu'une augmentation du nombre d'heures de prestations de ces aides afin de répondre aux besoins.
- Mise en place d'un cadastre et d'une cartographie des animations EVRAS (Education à la Vie relationnelle, Affective et Sexuelle).
- Financement d'une plateforme de services pour le secteur des centres de planning familial bruxellois, sous forme d'interface web, apportant aux centres un outil de gestion performant.

LES FAITS MARQUANTS EN 2015 :

- Finalisation de l'étude relative à l'évaluation du décret ambulatoire et présentation de celle-ci devant l'ensemble des secteurs concernés. Sur base de cette étude ainsi que de l'analyse de l'administration, la rédaction d'un texte modificatif a été préparée.
- Lancement du nouveau plan intrafrancophone contre les violences sexistes et intrafamiliales dans le cadre du plan d'action national de lutte contre toutes les formes de violence basée sur le genre 2015-2019. Ce plan regroupe les mesures planifiées par les trois entités francophones sur les thématiques des violences entre partenaires et à l'égard des enfants, des mariages forcés, des mutilations génitales féminines, des violences liées à l'honneur, des violences sexuelles et des violences de genre.

DONNEES CHIFFREES

Budget total 2015 pour les programmes 1 - Action Sociale - et 4 - Famille - de la division 22 : 52.025.000 €

Nombre d'associations subventionnées :

Associations subventionnées	Nombre d'associations	Budget 2015
Maisons d'accueil	15	10.636.000 €
Centres de service social et d'action sociale globale	11	3.198.000 €
Centres de planning familial (y compris animations EVRAS)	27	7.609.000 €
Réseaux en action sociale	3	91.000 €
Services de Médiation de dettes	6	285.000 €
Services d'aide à domicile	7	28.364.000 €
Centres de formation d'aides familiaux	3	200.000 €
Services d'accueil de jour pour personnes âgées	4	262.000 €
Services de télévigilance	2	154.000 €
Service d'aide aux personnes âgées maltraitées	1	55.000 €
Associations bénéficiant de subventions facultatives	105	531.000 €
Organismes représentatifs et de coordination	5	Budget inclus dans les A.B. sectorielles
Organisme intersectoriel de coordination	1	86.000 €

Nombre de travailleurs subventionnés dans les associations : pour l'ensemble des secteurs, plus de **1.000 équivalents temps plein** sont subventionnés, ce qui représente environ **1300 travailleurs**. Institutions agréées mais non subventionnées : 3 résidences-services et 3 maisons communautaires.

Le service de la Santé

Le service de la Santé gère les matières suivantes :

Matières réglementées

Secteurs ambulatoires

- Services de Santé mentale
- Services actifs en matière de Toxicomanies
- Centres d'accueils téléphoniques
- Maisons médicales
- Centres de soins de jour
- Associations en matière de soins palliatifs et continués
- Centres de coordination de soins et services à domicile
- Réseaux et partenariats d'acteurs en santé

Secteurs de la Promotion de la Santé

- Services agréés en Promotion de la santé
- Les opérateurs liés par Convention
- La médecine préventive

Secteurs des hôpitaux

Secrétariat des sections « Ambulatoire » et « Hébergement » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé.

Matières non réglementées

La Commission communautaire française subventionne depuis 1992 une série de projets dans le cadre des initiatives santé.

Les associations qui relèvent de ce secteur sont subsidiées dans le cadre de différents articles budgétaires : 23.10.33.06 – 23.10.33.13 – 23.10.33.14 – 23.10.33.17

75 % du budget est affecté à de l'emploi (salarié, indépendant, vacataire, complément ACS).
25 % est affecté à des frais de fonctionnement.

En 2015, la Commission communautaire française a soutenu 77 projets dans le cadre des initiatives Santé. Ces projets s'articulent autour de plusieurs axes et notamment : la santé mentale des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, la santé mentale communautaire, la santé et la culture, la réduction des inégalités sociales en matière de santé, la réduction des risques, l'aide aux personnes victimes de violences, de discrimination et d'exclusion, la santé à domicile,...

Matières transversales

Le service collabore avec les autres directions d'administration et services sur les questions transversales liées à la simplification administrative, au mode de subventionnement (non-marchand), aux modifications des législations, etc....

LES NOUVEAUTES EN 2015

- **La Promotion de la santé**

En 2015, le service de la Santé s'est particulièrement focalisé sur la préparation de l'intégration d'une nouvelle compétence arrivée de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la COCOF dans le cadre de la 6^{ième} réforme de l'Etat : la promotion de la santé.

L'exercice était d'autant plus complexe que le personnel affecté à cette compétence n'était pas encore transféré.

Une coopération s'est cependant mise en place entre les agents de la COCOF et ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de mettre en œuvre le protocole d'accord « Promotion de la santé ».

La promotion de la santé se définit comme suit : « *le processus qui vise à permettre à l'individu et à la collectivité d'agir sur les facteurs déterminants de la santé et, ce faisant, d'améliorer celle-ci, en privilégiant l'engagement de la population dans une prise en charge collective et solidaire de la vie quotidienne, alliant choix personnel et responsabilité sociale* ».

La promotion de la santé vise à améliorer le bien-être de la population et à réduire les inégalités sociales de santé en mobilisant de façon concertée l'ensemble des politiques publiques.

La prévention est définie comme « l'ensemble des processus qui permettent d'intervenir avant l'apparition de la maladie (prévention primaire), d'en détecter les premiers signes (prévention secondaire) et d'en prévenir les complications ou les rechutes (prévention tertiaire) ou d'éviter la sur-médicalisation (prévention quaternaire) ».

La prévention fait partie intégrante de la promotion de la santé.

Contrairement à d'autres secteurs de la santé, le secteur de la promotion de la santé travaille par le subventionnement de programmes d'actions (environ 40 programmes) en promotion de la santé et non l'agrément de services. Les demandes de subvention sont introduites selon un canevas précis et analysées au moyen d'une grille définie. Les subventions sont généralement octroyées pour une durée de trois à cinq ans, renouvelable.

Contrairement aux programmes, le dispositif d'accompagnement, composé des Services communautaires et des Centres Locaux de Promotion de la Santé et d'un centre de référence, bénéficiait, quant à lui, d'agrément de cinq ans.

Suite au transfert de compétences, une période de standstill a été mise en place jusqu'à l'instauration et l'exécution du nouveau décret « promotion de la santé » de la COCOF (2016-2017).

Dans le cadre de la 6^{ème} réforme de l'Etat, les accords de coopération ont également été transférés.

Leur financement est assuré par la COCOF à raison d'1/3 et par la Région Wallonne à raison de 2/3.

- **L'agrément d'un nouveau réseau**

En 2015 la Commission communautaire française a agréé un nouveau réseau portant sur l'aide alimentaire pour une période de trois ans. Le promoteur est la Fédération des Maisons médicales.

L'alimentation est un véritable enjeu pour la société et possède un caractère fortement contraignant pour les populations les plus précaires. L'alimentation ne se réduit pas à un problème économique. Elle est au carrefour de l'affectif, du culturel et du social, et les problèmes de « malnutrition » ou de déséquilibre alimentaire sont toujours multifactoriels.

Deux axes de travail sont proposés : - renforcer l'approche qui vise à inscrire l'aide alimentaire dans un travail social global avec les bénéficiaires ;
- développer une action significative en matière de promotion de la santé autour de l'aide alimentaire.

- **L'amorce de l'analyse des besoins en termes d'équipe enfants-adolescents pour les services de santé mentale**

La maîtrise du langage est un élément fondamental à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, de sa réussite scolaire, de son intégration sociale et de sa future insertion professionnelle.

Les troubles de l'apprentissage constituent un facteur invalidant qui pèsent durablement sur toute la vie et la trajectoire sociale des individus.

Les troubles du langage chez l'enfant, et au-delà, les troubles des apprentissages, représentent un réel enjeu transversal de société et de santé publique.

Une large réflexion est entamée sur le renforcement des équipes enfants-adolescents plus particulièrement par la fonction logopédique.

LES FAITS MARQUANTS EN 2015 :

- Organisation du transfert de la promotion de la santé et plus particulièrement l'organisation de l'accueil de nouveaux collègues prévue au 1/01/2016.
- Finalisation de l'étude relative à l'évaluation du décret ambulatoire et présentation de cette étude devant l'ensemble des secteurs.
- Cette étude renforcée par l'analyse de l'Administration a permis la préparation d'un texte proposant des modifications du décret.

DONNEES CHIFFREES

Secteurs	Nombre d'associations	Budget prévisionnel	ETP
Toxicomanie	14 + 1 (Fédération)	4.636.000 €	61, 4721
Santé mentale	22 + 1 (Fédération)	14.281.000 €	189, 75
Maisons médicales	37 + 1 (Fédération)	3.417.000 €	1, 5 x 37 = 55, 5
Coordinations	5	1.455.000 €	23
Télé accueil	2	775.700 €	6
Soins palliatifs	6 + 1 (Fédération)	1.245.000 €	19
Réseaux	14	643.573 €	

Le service de la Cohésion sociale

Le service de la Cohésion sociale gère notamment le dispositif de Cohésion sociale ainsi que la parcours d'accueil des primo-arrivants. Les matières suivantes relèvent de ce service :

Matières réglementées par décret :

Dispositif de cohésion sociale

- Volet communal
- Volet régional

Parcours d'accueil des primo-arrivants

- Bureau d'accueil pour primo-arrivants (BAPA)
- Opérateurs de formation linguistique

Soutien à deux associations reconnues comme Centres d'appui à la cohésion sociale et au parcours d'accueil des primo-arrivants

- Centre régional d'appui à la cohésion sociale (CRACS) mis en place par le CBAI
- Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes (CREDAF) mis en place par « Lire et Ecrire Bruxelles ».

Pour ces matières, le rôle du service de la Cohésion sociale est principalement de veiller à l'application des décrets et de leurs arrêtés d'application (conventions/contrats, agréments, estimations budgétaires, calcul et paiement des subventions), d'évaluer - accompagner et contrôler les projets soutenus, de participer aux concertations locales de cohésion sociale, de gérer et d'instruire les nombreux dossiers transmis dans le cadre des appels à projets, de collaborer avec le CRACS et le CREDAF, de participer aux réflexions sur l'évolution des secteurs et des législations...

Matières non réglementées:

Subventions facultatives (« Initiatives ») : le service soutient diverses associations actives dans les domaines de la cohésion sociale et de l'accueil des primo-arrivants ainsi que des subventions en infrastructure destinées aux asbl. Deux appels à projets ont été diffusés en 2015 et ont nécessité un investissement important dans la rédaction des appels à projets ainsi que dans l'instruction des nombreux dossiers transmis dans le cadre de ces appels à projets, à savoir :

- Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI) – FIPI communal et FIPI associatif
- Appel à projets reliances

Matières transversales :

Le service collabore avec les autres directions d'administration et services pour les questions transversales (non-marchand, informatisation, comité de pilotage en alphabétisation, jury du PCI ou portefeuille FSE à la FW-B, National Contact Points on Integration à la Commission Européenne, UNIA (ex centre interfédéral pour l'égalité des chances...), ainsi qu'avec le Cabinet ministériel, pour la résolution de divers problèmes et l'élaboration de nouvelles législations (modifications des législations existantes ou rédaction de nouvelles législations).

LES NOUVEAUTES EN 2015 :

- Agrément provisoire de deux BAPA (bureau d'accueil pour primo-arrivants).
- Appel à projets extraordinaire visant le renforcement des reliances, contre le repli identitaire et la désocialisation dans les quartiers en décembre 2015.
- Clôture des contrats communaux et régionaux de cohésion sociale pour le quinquennat 2016-2020.

LES FAITS MARQUANTS EN 2015

- Finalisation de l'application informatique destinée aux Bureaux d'accueil des primo-arrivants.
- Dans le contexte des différents attentats de Paris et Bruxelles remettant en cause nos libertés individuelles et fondamentales, un « appel à projets extraordinaire visant le renforcement des reliances, contre le repli sur soi et la désocialisation dans les quartiers » a été diffusé durant la seconde quinzaine de décembre 2015.

DONNEES CHIFFREES

Budget total 2015 pour les programmes 2 – Cohabitation des communautés locales de la division 22 : 17.070.000 €

Nombre d'associations subventionnées :

	Nombre d'associations	Budget 2015
Cohésion sociale – volet communal	197	6.877.122 €
Cohésion sociale – volet régional	52	1.598.030 €
Bureau d'accueil pour primo-arrivants	2	891.916 €
Crédaf	1	868.000 €
Cracs	1	242.000 €
FIPi associatif 2015 Fonctionnement	41	329.323 €
FIPi associatif 2015 Infrastructure	8	54.421 €
Fipi communal 2015 Fonctionnement	9 communes	925.731 €
Fipi communal 2015 Infrastructure	7 communes	250.524 €
Associations bénéficiant de subventions facultatives	49	553.168,00 €
...

Nombre de travailleurs subventionnés dans les associations : pour l'ensemble des secteurs, plus de **590 équivalents temps plein** sont subventionnés, ce qui représente environ **1.157 travailleurs**.

La Cellule Enfance et Milieux d'accueil de l'enfant

L'accompagnement des investissements de la Commission communautaire française en matière de politique de l'enfance (infrastructures et soutien aux initiatives). La Cellule collabore avec le service des infrastructures au financement des infrastructures d'accueil de la petite enfance à Bruxelles. Par ailleurs, la Cellule subventionne et accompagne différentes associations actives dans le domaine de l'accueil de l'enfance (FRAJE, RIEPP, BADJE, etc.).

Une mission de recherche, conseil et information à propos des politiques d'enfance en région bruxelloise. Cette mission est menée dans le cadre de l'Observatoire de l'enfant et passe par la publication de revues, le financement d'experts permanents et le subventionnement de projets spécifiques. Le service est représenté au sein de différents comités d'accompagnement de projets et institutions (conseil d'avis de l'ONE, OEJAJ...). En 2015, la Cellule a publié le n°29 de *Grandir à Bruxelles* et le n°28 de la revue *Enfants d'Europe*. Elle a également participé, en collaboration avec ses experts, à l'élaboration de la note de synthèse pour la revue *Brussels Studies : Les jeunes enfants à Bruxelles : d'une logique institutionnelle à une vision systémique*. Par ailleurs, la Cellule a été sollicitée à plusieurs reprises pour intervenir dans des conférences ou dans les médias. Enfin, la Cellule a suivi divers projets de recherche.

Une mission de soutien et de développement d'une politique régionale cohérente en matière d'accueil temps libre (ATL). La Cellule accompagne les coordinations ATL bruxelloises à travers l'animation d'intervisions mensuelles. La Cellule représente également la Commission communautaire française dans les Commissions communales de l'accueil. En 2015, la Cellule a entamé la préparation d'une journée d'étude prévue pour le 9 décembre 2016 et consacrée à l'accueil extrascolaire des 3-6 ans.

La coordination de la politique de la Commission communautaire française relative aux droits de l'enfant. Cela inclut notamment sa représentation auprès de la Commission Nationale des Droits de l'Enfant. La Cellule participe également à l'organisation du Festival #ZERO>18 pour lequel elle sélectionne et finance divers ateliers participatifs.

1.3 La Direction d'Administration de l'Aide aux Personnes handicapées



La Direction d'Administration de l'Aide aux Personnes handicapées s'adresse aux personnes handicapées francophones domiciliées à Bruxelles. Elle est connue du grand public sous le nom de Service PHARE (Personne Handicapée Autonomie Recherchée). Cette Direction d'Administration est composée de 3 cellules (l'Interface des situations prioritaires, l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée à Bruxelles et la comptabilité) et de 4 services : le service de l'Accueil et de l'Hébergement, le service des Prestations individuelles, le service de l'Emploi et des Aides à l'intégration et le service Initiatives-Information-Documentation.

Elle a également sous sa tutelle le Centre de Réadaptation Ambulatoire (CRA) l'Etoile Polaire. A cette fin, la Direction d'Administration supervise la gestion administrative, comptable et patrimoniale du centre. La réforme de l'Etat a des conséquences importantes quant à l'avenir de celui-ci. Un long travail de réflexion s'est engagé dès l'année 2015. Celle-ci a été marquée par l'entrée en vigueur partielle du décret du 17/01/2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée. Celle-ci a eu notamment pour conséquence une actualisation des formulaires de demande d'admission et d'intervention.

L'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la Personne Handicapée à Bruxelles a publié une recherche intitulée «*Handicap, migration et interculturalité*». Il s'est penché également, en collaboration avec l'Interface des situations prioritaires, sur la problématique des besoins des personnes handicapées de grande dépendance à Bruxelles entre autre lors d'un colloque organisé le 9 février 2015. Près de 200 personnes y ont participé.

Parmi d'autres événements marquants, citons la création et la mise en ligne d'un site internet PHARE en « Facile à Lire et à Comprendre », destiné aux personnes éprouvant des difficultés de compréhension ou dont la langue maternelle n'est pas le français. Ajoutons qu'un centre de jour et un centre d'hébergement pour personnes adultes polyhandicapées ont été inaugurés à Berchem-Sainte-Agathe (agréés par le Service PHARE depuis octobre 2015). Au niveau des partenariats, la Direction d'Administration a signé une convention de collaboration avec la Ligue des familles et a participé à la première édition nationale de l'événement «DUOday», ayant pour objectif de promouvoir l'emploi des personnes handicapées.

Véronique Gailly
Directrice d'Administration

Le service de l'Accueil et de l'Hébergement

Le service de l'Accueil et de l'Hébergement subventionne et agréé des centres de jour et d'hébergement accueillant des personnes handicapées à Bruxelles.

En 2015, ils sont au nombre de 65 dont 25 accueillent des enfants et 40 des adultes.

Plus spécifiquement, les places agréées en 2015 sont au nombre de 2.725, elles se répartissent en 1.723 places pour les enfants et 1.002 pour les adultes.

Le secteur a occupé durant 2015 une moyenne de **1.478 équivalents temps plein** soit environ **2.080 travailleurs** se répartissant en personnel de direction, personnel administratif et comptable, personnel technique, personnel médical ainsi que l'équipe psychologique, éducative, rééducative et sociale.

Au niveau de la répartition du budget, le service gère 3 allocations budgétaires représentant en 2015 un montant global de 97.751.000 € :

- subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement soit 97.051.000 € ;
- conventions prioritaires et nominatives soit 200.000 € ;
- gestion financière des subventions périodiques à l'utilisation soit 500.000 €.

Depuis l'entrée en vigueur partielle du « décret inclusion » en juillet 2015, le service se penche sur la mise en œuvre de la réglementation relative aux centres nouvellement intitulés « d'activités de jour » et aux « lieux de vie ».

A cet effet, des groupes de travail visant à alimenter la réflexion ont été mis en place.

Le service des Prestations individuelles

Le service des Prestations individuelles gère les demandes individuelles d'admission et d'intervention à l'égard des personnes handicapées.

Il répond aux demandes d'aides matérielles favorisant l'inclusion au quotidien, d'aides à l'emploi et d'entrées en centres de jour et d'hébergement.

Le service délivre également les autorisations de travail en entreprises de travail adapté (ETA).

L'année 2015 a été marquée par une augmentation significative du nombre de demandes.

A titre d'exemple, pour le secteur de l'aide individuelle, qui gère le remboursement d'aides matérielles (y compris les aménagements immobiliers), le nombre de demandes d'intervention a augmenté de 33 % par rapport à 2014.

En termes d'admission, le nombre de personnes inscrites au Service PHARE a augmenté de 10 % en un an.

En 2015, **1146 personnes se sont inscrites au Service PHARE**, dont 308 ont bénéficié d'une intervention dans le domaine de l'emploi ordinaire et 3202 ont reçu une aide individuelle à l'inclusion.

Le service assure, en outre, un accueil téléphonique (près de **6.000 appels** en 2015) et un accueil physique des personnes en demande d'information ou de soutien.

A cet effet, un espace dédié à cet accueil a été aménagé en 2015 au sein du SPFB afin de rendre les entretiens plus conviviaux.

Le service de l'Emploi et des Aides à l'intégration

Le service de l'Emploi et des Aides à l'intégration agréé et subventionné :

- le secteur des entreprises de travail adapté (12) ;
- les services d'accompagnement (23) ;
- le service d'interprétation pour sourds de Bruxelles (SIS) ;
- les centres d'orientation spécialisée (7) ;
- les services d'accompagnement pédagogique (7).

Il agréé des services spécialisés en matière d'accessibilité de l'espace social aux personnes handicapées (6). L'année 2015 a été marquée par le renouvellement d'agrément du secteur des services d'accompagnement pour 2015-2020.

La 6^{ème} réforme de l'État a mis fin, au 1^{er} janvier 2015, aux agréments et subventionnements des Centres de Réadaptation Fonctionnelle (CRF).

ETA – Nombre de bénéficiaires	
Travailleurs handicapés subventionnés	1.573
Travailleurs handicapés non subventionnés	66
Travailleurs d'encadrement subventionnés	328
Travailleurs d'encadrement non subventionnés	91
SA – Nombre de bénéficiaires	
Personnes handicapées accompagnées	2.268
SIS – Nombre de bénéficiaires	
<i>Heures de prestations (interprétation pour sourds)</i>	<i>1188 heures</i>
COS – Nombre de bénéficiaires	
Personnes handicapées bénéficiaires	13
SAP – Nombre de bénéficiaires	
Personnes handicapées accompagnées	145
Projets FSE – Nombre de bénéficiaires	
Personnes handicapées accompagnées	56

Le service Initiatives, Information et Documentation

En 2015, le service Initiatives, Information et Documentation a subventionné 44 projets innovants favorisant l'inclusion des personnes handicapées et 11 projets de répit.

Complémentairement aux missions de l'Espace-Accueil du service des Prestations Individuelles, le service veille à fournir une information générale quant aux droits de la personne handicapée et de sa famille et quant aux offres d'intervention, sans se limiter aux interventions du Service PHARE. Il informe la personne handicapée, sa famille et les intervenants qui participent à la mise en œuvre du projet de vie individuel, à propos des possibilités existantes en termes de services généraux ou spécifiques au secteur du handicap.

Les missions d'information sont assurées via les activités suivantes :

- la gestion du site Internet PHARE. En 2015, 74.000 personnes ont visité la plateforme ;
- la gestion de l'adresse électronique de contact du Service PHARE (739 e-mails reçus en 2015) ;
- la rédaction et l'expédition d'une lettre mensuelle d'information électronique « Ph@re-Echos » ;
- la rédaction d'une lettre mensuelle d'information électronique interne «Ph@re-Info» ;
- la rédaction et l'édition de brochures ;
- l'organisation de colloques (ex : le colloque « Let's go – grande dépendance » le 9 février 2015), salons et manifestations de sensibilisation (ex : l'événement festif forestois « Handicaptive-moi » le 6 juin 2015) ;
- enfin, le service gère l'entretien, le prêt et les réparations d'un « parcours mobilité » composé d'une dizaine de plateaux emboîtables en aluminium qui forment un cheminement constitués d'obstacles sur environ 100 m². Il permet de se rendre compte des difficultés d'une personne handicapée en voiturette quand elle doit se déplacer à l'extérieur.

Budget de l'année 2015

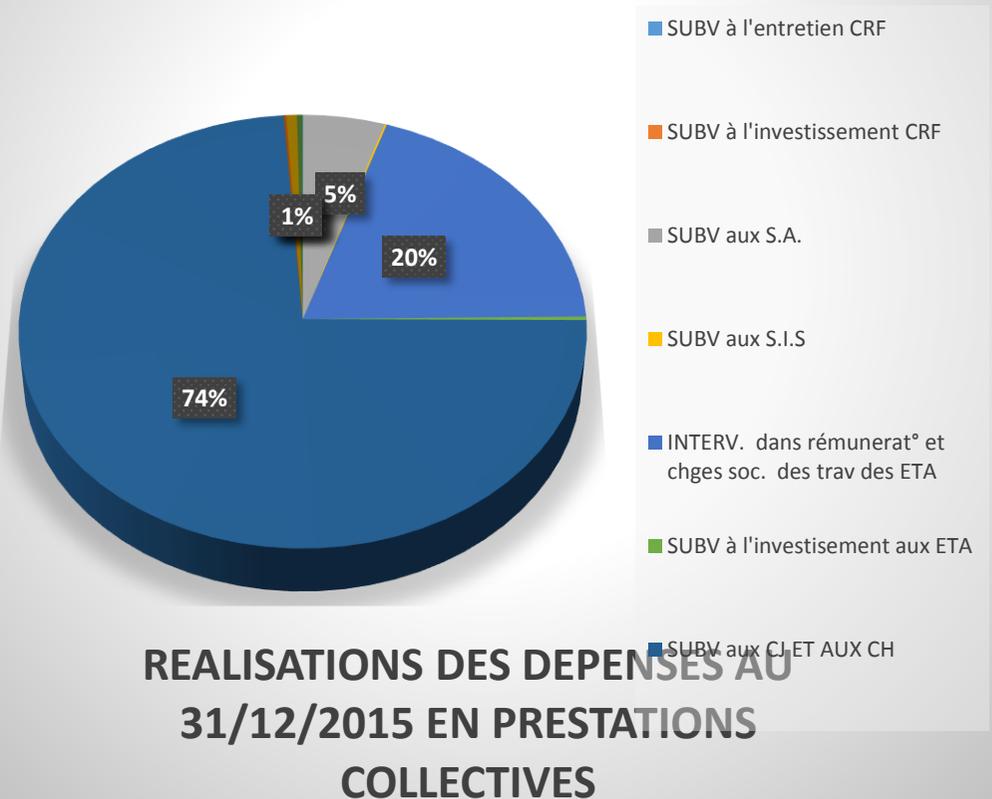
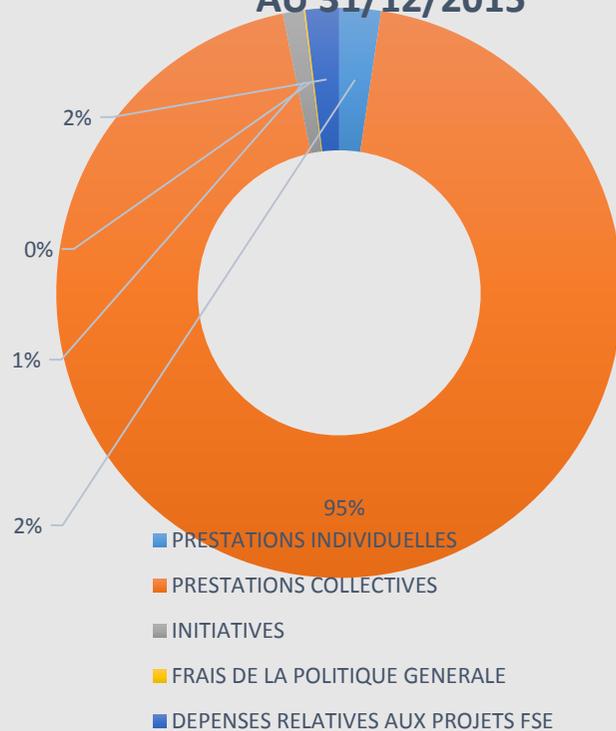
Le budget initial 2015 prévoyait un crédit total de 143.913.000 euros.

Au niveau des recettes, la dotation de la COCOF représente 99% des recettes du Service PHARE. Au niveau des dépenses, il est à constater que la réalisation des subventions en prestations collectives (subventions aux institutions) est moindre que ce qui avait été prévu. Les raisons se situent au niveau de la non-indexation des salaires et de soldes de subventions d'années antérieures à payer qui se sont révélés moins élevés qu'estimés.

Néanmoins, les prestations collectives représentent 94% du budget des dépenses.

A noter également, en 2015, une augmentation par rapport aux années précédentes des dépenses pour les prestations individuelles et celles relatives au projet du Fonds social européen dans l'emploi ordinaire suite à une hausse des demandes d'intervention.

REALISATIONS DEPENSES GLOBALES AU 31/12/2015

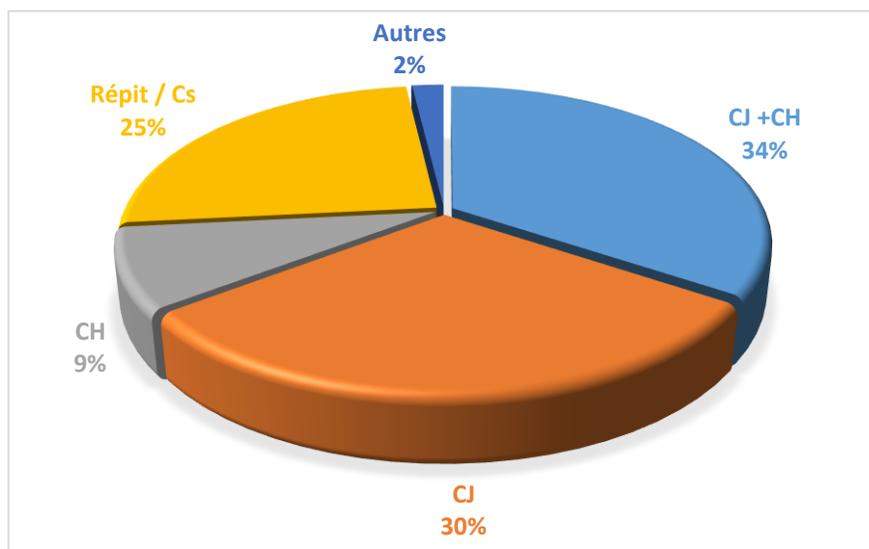


L'interface des situations prioritaires analyse les demandes d'inscription sur la liste des personnes de grande dépendance et les besoins en termes d'alternative au maintien à domicile. En 2015, 323 personnes ont été inscrites sur la « liste de grande dépendance »: 77 enfants et 246 adultes.

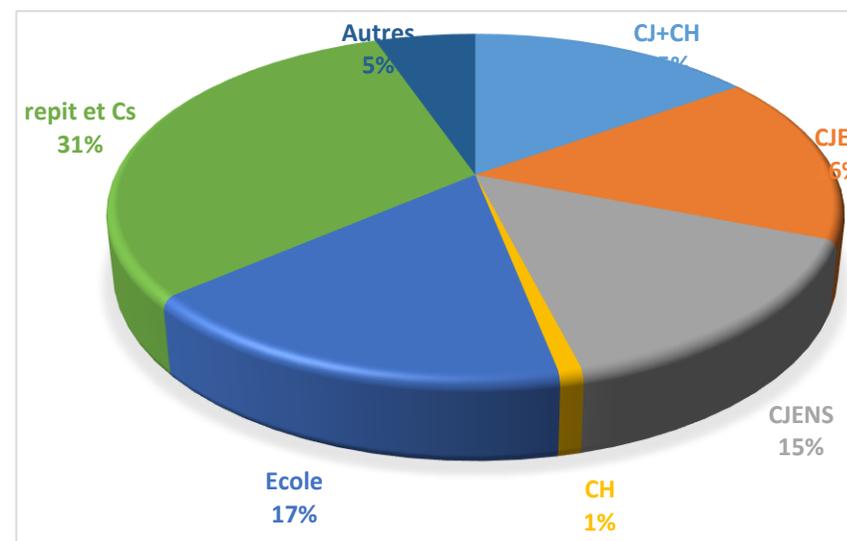
Les demandes ont concerné :

- soit un accueil en centre : centre de jour (CJ), centre d'hébergement (CH), centre de jour pour enfants scolarisés (CJES), centre de jour pour enfants non scolarisés (CJENS),
- soit un accueil en centre de jour et en centre d'hébergement (CJ + CH)
- soit une solution de répit ou de court séjour (CS)
- soit une autre demande de solution
- pour les enfants, les demandes concernaient également l'intégration scolaire (école).

Types de demandes pour les adultes :



Types de demandes pour les enfants :



En photos

En avril 2015, un agent du Service PHARE a répondu à l'appel de la Fondation I see et s'est proposé pour être la famille d'accueil d'un jeune labrador beige nommé Othis. Afin de la sociabiliser, Othis est venue au Service PHARE tous les jours.



Colloque « Grande dépendance » du 9 février 2015



Recherche « Handicap, migration et interculturalité »



1.4 La Direction d'Administration des Affaires culturelles, du Sport et du Tourisme



La Commission communautaire française soutient le développement d'une offre culturelle, socioculturelle et sportive spécifique en Région de Bruxelles-Capitale. Elle agit principalement à travers le soutien aux ASBL actives dans ces matières³, avec une attention particulière au développement de politiques de proximité. En matière de tourisme, elle soutient le développement du « tourisme social », c'est-à-dire des auberges de jeunesse et centres d'hébergement pour jeunes. Comme pour les autres matières relevant de la COCOF donc, **les dimensions d'intégration, de participation et d'émancipation de tous traversent largement ces politiques.**

L'année 2015 aura été marquée par la référence au « **Plan culturel pour Bruxelles** » comme cadre pour mieux déployer l'intervention de la COCOF, avec **des objectifs de participation culturelle de tous les Bruxellois et de promotion de la diversité culturelle, tout en faisant de la culture un moteur de développement urbain et de rayonnement de la Région bruxelloise.**

Le budget de la Culture et du Sport a connu une augmentation significative en 2015, passant de 12 millions à 12, 75 millions €, 500.000 € étant spécifiquement dédiés à des initiatives s'inscrivant dans le Plan (appel à projets lancés aux ASBL pour mener des expériences pilotes, soutien à la diffusion de spectacles distingués du « label d'utilité publique », soutien à la création de résidences d'artistes, soutien accru aux principaux opérateurs de la COCOF en fonction de perspectives de développement,...).

La COCOF a participé, en collaboration avec toutes les entités concernées et sous la coordination de la Région bruxelloise, à la production de **cadastres des infrastructures et des équipements culturels et sportifs**, destinés à analyser la répartition de l'offre sur le territoire régional, offrir aux opérateurs un outil de simplification administrative ainsi qu'à proposer au public des informations complètes et à jour sur le Web.

En matières culturelles et sportives (hors soutien aux petites infrastructures sportives privées), la COCOF agit comme un organe décentralisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles et agit sous sa tutelle.

La Direction d'Administration comprend un service des Affaires socioculturelles et du Sport et un service de la Culture et du Tourisme.

Monica Glineur
Directrice d'Administration

³ Plus de 1.000 associations ont bénéficié d'une subvention en 2015

Le service des Affaires socio-culturelles et du Sport

En matière d'affaires socioculturelles, le service couvre :

- *Les centres culturels et la diffusion culturelle*

La COCOF soutient les 11 Centres culturels reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2015, le soutien à la Concertation des Centres culturels, qui remplit un rôle de réseau et d'appui aux centres culturels dans leurs missions de « développement communautaire » prévue par le dernier décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles, s'est vu conforté par la création d'une allocation budgétaire spécifique. Trois Maisons locales des cultures, celles de Molenbeek Saint-Jean, Saint-Gilles et Forest, et une Maison itinérante des cultures, « Les Nouveaux disparus », ont été soutenues, avec un budget d'ensemble revalorisé. Le soutien à la diffusion de projets socioculturels et culturels bruxellois, avec une attention particulière pour les populations fragilisées, a été poursuivi.

- *La lecture publique*

La COCOF soutient 16 réseaux de bibliothèques, la plupart d'entre elles étant reconnues dans le cadre du décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles relatif au développement des pratiques de lecture et au réseau de la lecture et des bibliothèques publiques (« Plan quinquennal de développement de la lecture sur un territoire donné »). La réglementation de la COCOF a été adaptée. Deux types de structures sont reconnues : les opérateurs directs - en lien immédiat avec la population - et un opérateur d'appui - au service des opérateurs directs - la Bibliothèque Centrale pour ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale. De nouveaux règlements ont été préparés.

- *L'éducation permanente*

28 associations d'éducation permanente ont bénéficié d'un soutien à leur fonctionnement, dans le cadre de leur reconnaissance réglementaire car favorisant l'expression citoyenne via différents vecteurs comme la formation d'adultes, les actions féministes, intergénérationnelles, multiculturelles, plurielles. La COCOF a également soutenu les initiatives de 65 associations actives en éducation permanente, dont 5 Maisons des enfants et 45 Ateliers créatifs. Un règlement visant à encadrer et à pérenniser l'aide aux Ateliers créatifs a été préparé. La COCOF organise « Ages et Images » et la « Guinguette a rouvert ses volets », programme culturel destiné aux pensionnaires des CPAS.

- *Les arts du cirque*

6 associations circassiennes ont été soutenues en 2015. Elles favorisent la production et la diffusion de la culture urbaine et créent des événements populaires contribuant au lien entre les Bruxellois. Le projet fédérateur circassien « Le cirque, c'est capital(e) » mené par l'Espace Catastrophe, a également été soutenu.

- *Les ludothèques*

La COCOF a soutenu une trentaine de ludothèques et autres associations ludiques ainsi que le Musée du jouet. Elle a poursuivi un rôle fédérateur en termes de sensibilisation du grand public à l'intérêt éducatif, social et culturel du jeu. Elle gère, directement, la « Ludothèque de la COCOF », qui organise du prêt de jeux et remplit un rôle pilote auprès du grand public, des professionnels et des autres ludothèques. De nouveaux règlements pour les subventions aux ludothèques ont été préparés.

- *Le Théâtre Jeune public*

La COCOF subventionne les Tournées Art et Vie, la diffusion de spectacle à l'école et les principaux diffuseurs. Le Festival international Météores, organisé tous les 2 ans par le Centre Dramatique Jeune Public Pierre de Lune, a bénéficié du soutien financier de la COCOF.

- *L'éducation à la culture*

L'appel à projets "La Culture a de la classe"(ex-programme « Anim'action ») a été lancé auprès des écoles bruxelloises et des opérateurs du monde artistique et socioculturel. En 2015, la COCOF a soutenu 84 projets de partenariats culturels dans plusieurs établissements maternels, primaires et secondaires, touchant 4600 élèves participants. La COCOF subsidie également des initiations dispensées par des artistes professionnels aux futurs enseignants dans le cadre de leur formation en Haute Ecole de la Région et soutient la nouvelle revue [Interstell'Art](#) publiée et éditée par l'association [Pierre de Lune](#), qui aborde les questions autour de la place de la culture et des arts dans le champ scolaire et pédagogique.

- *Les associations de jeunesse*

La COCOF apporte une aide au fonctionnement des associations et des mouvements volontaires de jeunesse, ainsi que pour ces derniers, d'aide à l'aménagement des installations. Elle est à l'origine de programmes destinés aux enfants et à la jeunesse (Atout-Projet, Tremplins, Place aux enfants).

Les activités parascolaires pédagogiques : la COCOF soutient des initiatives qui contribuent à améliorer la qualité de l'enseignement et favoriser la réussite scolaire par des aides aux expériences pédagogiques, telles des expériences de tutorat (encadrement de jeunes du secondaire, issus de milieux défavorisés, par des étudiants bacheliers) et des initiatives poursuivant un objectif pédagogique : éducation au respect des droits de l'homme, la lutte contre la violence, l'intolérance et l'exclusion pour une meilleure intégration sociale et scolaire de jeunes issus de milieux sociaux et culturels diversifiés. Elle soutient les écoles de devoirs (67 en 2016), la Coordination des écoles de devoirs et 4 programmes de propédeutiques.

- *Le Centre bruxellois de documentation pédagogique*

Le Centre donne aux étudiants, enseignants, éducateurs et parents la possibilité de bénéficier d'outils de travail adaptés à la préparation de leurs cours, travaux, stages et mémoires. En 2015, le CBDP a connu une augmentation de fréquentation de 32% par rapport à l'année précédente, suite notamment à l'élargissement des heures d'ouvertures fin 2014 (4702 visiteurs, 7496 prêts).

En matière de sport, le service couvre le soutien aux *clubs sportifs* (115 pour la saison 2014-2015) et aux *associations sportives*. Le programme *Sport au féminin* donne lieu à un appel à projets annuel (31 projets retenus en 2015). Des aides à l'investissement pour les petites infrastructures sportives sont octroyées.

Le service de la Culture et du Tourisme

En matière de culture, le service intervient dans les champs du livre et la langue française, de la danse, de la musique, du théâtre, des arts plastiques et des musées et de l'audiovisuel. Dans le cadre du Plan culturel pour Bruxelles, plusieurs institutions ont connu une revalorisation de leurs moyens, pour leur fonctionnement et/ou de nouvelles initiatives. C'est le cas **dans le secteur du livre, de la lecture et de langue française**, de la Maison de la Francité, pour de nouveaux projets et la décentralisation de ses activités, ainsi que pour l'opération « Bruxelles, je t'aime ». La COCOF soutient la maison d'édition CFC-Editions et sa librairie Quartiers Latins. La maison d'édition a bénéficié d'une aide supplémentaire pour son travail de promotion des jeunes auteurs. La COCOF a poursuivi son soutien à la promotion du conte, en tant que genre littéraire spécifique et art de la scène, au travers des asbl Maison du Conte de Bruxelles et Mots & Merveilles. Elle permet l'organisation de concours d'écriture, tels que celui adressé au jeune public dans le cadre du Festival du film fantastique.

En danse, la création contemporaine est aidée à travers le réseau des scènes chorégraphiques (9 partenaires), le soutien à des festivals et à Contredanse, centre de documentation et espace de formation. **Le théâtre et la danse** sont soutenus dans le cadre de 3 règlements : initiation du public scolaire, Fonds d'acteurs (permettant la mise à l'étrier de jeunes professionnels) et promotion à l'étranger de nos spectacles. En 2015, deux projets théâtraux ont reçu la mention du Label d'Utilité Publique qui récompense des projets défendant des thèmes brûlants d'actualité ou liés ou aux grands enjeux sociétaux, avec un accompagnement pédagogique : « Djihad » d'Ismaël Saidi et « Un homme debout » de Jean-Marc Mahy.

En arts plastiques, l'ISELP a bénéficié d'une aide supplémentaire spécifique pour son projet *BeingUrban*. Véritable laboratoire pour l'art dans la ville, celui-ci a permis à des artistes et à des professionnels de se livrer à des expériences, des recherches et de délivrer des produits finis (ex : cartographie de l'art public à Bruxelles) qui questionnent notre "vivre-ensemble urbain". Des acteurs poursuivant **un travail transversal** ont connu un renforcement de leur aide. Citons La Bellone et le RAB (Réseau des Arts à Bruxelles), plate-forme de concertation du secteur artistique professionnel sur la Région en association avec son pendant néerlandophone BKO. Le soutien à **la musique** se traduit notamment par le subventionnement de nombre de festivals, dont la Biennale de la Chanson française « Festival Francophone » et l'aide aux cafés-théâtres. En matière d'**audiovisuel**, la COCOF soutient des festivals, de ciné-clubs, de formation audiovisuelle en milieu scolaire. Elle soutient Télé-Bruxelles, devenue Bx1, à travers un contrat de gestion. Elle est à l'initiative du festival en plein air « Bruxelles fait son cinéma » et du « Festival du cinéma méditerranéen » (15^{ème} édition en 2015), dans le difficile contexte que l'on sait mais dans l'esprit de convivialité, réflexions et liberté qui le caractérise (plus de 15.000 spectateurs). Elle soutient 2 ateliers de production (le Centre Vidéo de Bruxelles et le Centre Bruxellois de l'Audiovisuel). Elle organise du prêt de matériel audiovisuel, en pratiquant des tarifs modérés en faveur des associations et des écoles francophones de la Région. La COCOF est active dans les domaines de **l'histoire, du folklore et du patrimoine immatériel** bruxellois. Elle développe la promotion de ce patrimoine immatériel en faisant réaliser des capsules vidéo diffusées sur la RTBF.

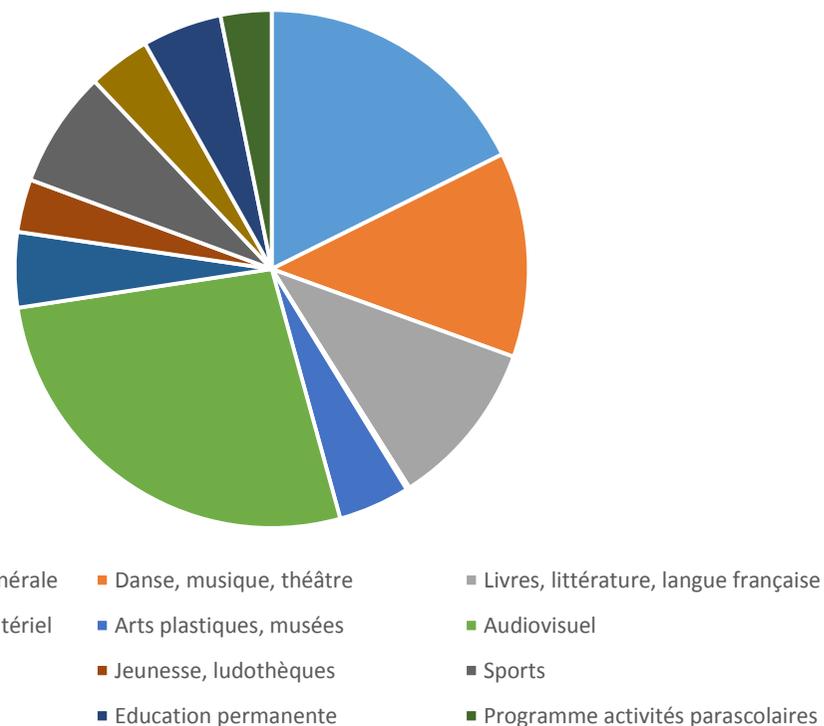
En matière de tourisme, la COCOF soutient les investissements des auberges et des centres d'hébergement pour jeunes. Dans ce cadre, près de 500.000 € ont été affectés à la rénovation de l'Auberge des Trois Fontaines du Centre Sportif de la Forêt de Soignes en 2015.

En chiffres

BUDGET 2015 DES AFFAIRES CULTURELLES ET DU SPORT (1)

Total du budget : 12.751⁴ (en augmentation de 9,4 % par % à 2014)

SECTEURS	
Support de la politique générale	17,7%
Danse, musique, théâtre	12,8%
Livres, littérature, langue française	10,5%
Histoire, Patrimoine immatériel	0,2%
Arts plastiques, musées	4,5%
Audiovisuel	26,9%
Centres Culturels	4,7%
Jeunesse, ludothèques	3,3%
Sports	7,3%
Education à la Culture	3,9%
Education permanente	5%
Programme activités parascolaires	3,2%



⁴ (en milliers)

1.5 La Direction d'Administration des Ressources Humaines



Les presque 50 agents qui s'occupent chaque jour de nos ressources humaines, de la formation, de l'informatique et de la gestion documentaire ont placé en 2015 des jalons dont ils peuvent être fiers.

L'événement le plus marquant est **l'adoption d'un Règlement de travail**. Plus de 10 années de négociations ont ainsi abouti à un document équilibré, fruit d'un intense travail sur la convergence de nos processus, leur application équitable, leur simplification. Cette conclusion est un succès et un rendez-vous pour l'ensemble des partenaires sociaux : succès, car le consensus est le signe de la maturité atteinte par le dialogue social ; rendez-vous, car le consensus n'a été possible que moyennant la prise de conscience qu'il nous appartient désormais de faire vivre le Règlement en l'évaluant et en l'amendant à travers une concertation franche et continue.

L'adoption d'un plan de recrutement est une étape moins spectaculaire, mais tout aussi fondamentale. Il s'agissait d'avoir pour la première fois une vue intégrée des besoins en personnel et des moyens pour les satisfaire, non pas au cas par cas mais à un niveau impliquant l'institution toute entière, sur base de la réactualisation de l'ensemble des problématiques. Ce premier essai n'a été possible que par la concrétisation de notre travail d'informatisation du suivi du personnel, qui avait abouti, en 2014, à l'établissement d'un premier « cadastre » informatisé de la force de travail. Sa réussite est importante pour la construction d'instruments de plus en plus performants, au fur et à mesure de la convergence des différents projets.

Car d'autres chantiers ont bien avancé et annoncent l'avenir : la reconstruction de nos descriptions de fonction par un processus participatif, la préparation d'un plan de formation, fondé sur les acquis et leur évaluation, l'intégration de plus en plus poussée de nos outils informatiques, l'amélioration de notre gestion des documents, etc. Notre feuille de route vers une gestion des ressources humaines adaptée tant aux nécessités du service public qu'aux besoins des agents est ainsi tracée : mise en application concrète des acquis, intégration de plus en plus poussée de notre gestion, mise en œuvre d'une politique d'évaluation.

Nicolas Gougard
Directeur d'Administration

Le service des Ressources humaines

Administrer le personnel du Service public francophone bruxellois, c'est s'occuper au quotidien du traitement, de la carrière, des absences, des congés, des abonnements, des frais et d'une foule de questions essentielles pour 943 agents : 507 statutaires, 237 contractuels et 199 accompagnateurs scolaires. 58% de ces agents sont des femmes. 25% sont de niveau 1. 24% de niveau 2+. 23% de niveau 2. 28% de niveau 3.

26 agents nous ont quittés tout au long de l'année, en majorité pour prendre une pension bien méritée. Il a fallu préparer et gérer leurs droits. 52 agents ont été promus. 35 nouveaux collègues ont été engagés à titre définitif, une quinzaine nous ont rejoint temporairement.

Notre engagement de fond est de gérer l'ensemble de ces situations avec toute la rigueur nécessaire, tout en fournissant l'expertise et l'énergie indispensables à la modernisation de notre administration.

C'est ainsi que dans le même temps il a fallu : préparer et analyser la faisabilité des propositions de consensus pour le Règlement de travail, puis débiter la mise en œuvre de celui-ci ; analyser et réformer l'ensemble de nos processus internes pour les mettre en conformité avec les exigences de ce Règlement et du plan stratégique ; préparer l'analyse préalable au plan de recrutement, puis débiter sa mise en œuvre en cherchant à potentialiser la mobilité de nos carrières et à développer la qualité de nos processus d'engagements ; fiabiliser l'informatisation de nos bases de données, puis commencer à les décliner en tableaux de bord ; fournir à l'Autorité les données et l'expertise nécessaires à la conduite d'un dialogue social fructueux ; analyser, comprendre et accompagner des évolutions importantes de notre cadre juridique ; préparer l'accueil de nouveaux collègues dans le cadre de la 6^{ième} réforme de l'État ; accompagner et impulser les efforts de l'administration en vue de l'amélioration du cadre et des conditions de travail de chacun.

Gérer rigoureusement le présent tout en préparant l'avenir : ce fut notre engagement de 2015 envers les agents et le service public, et ce sera notre ligne de conduite face aux défis annoncés.

La Cellule du Développement des Compétences professionnelles

Dès 2014, la Cellule du Développement des Compétences professionnelles a été chargée de dégager une nouvelle dynamique visant à s'inscrire dans le plan stratégique de modernisation de l'administration. Sur base de l'évaluation des activités précédentes et de diverses recherches menées tant en interne qu'en externe, la Cellule a décliné ses activités en 2015, autour de trois axes :

Axe 1 : La gestion et l'organisation / le management organisationnel et humain dans le but de soutenir le plan stratégique, avec :

- un volet « **management** » comprenant un accompagnement interne et/ou externe pour implémenter le plan stratégique, élaborer les descriptions de fonction, mettre en œuvre le règlement du travail et améliorer le site internet ;
- un volet « **sécurité et bien-être au travail** » comprenant la prévention des risques psychosociaux, le recyclage des secouristes et celui des équipiers de première intervention (chargés de prévenir les risques d'incendie).

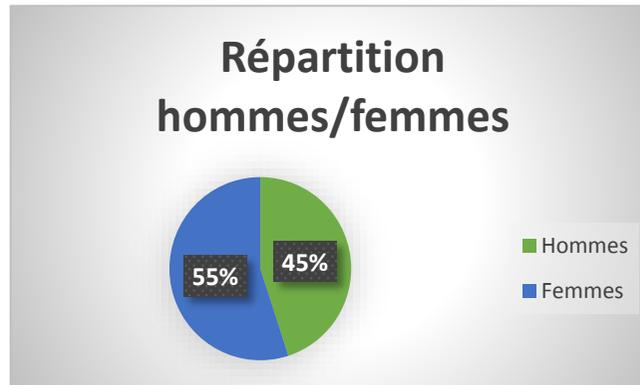
Axe 2 : L'exercice de la fonction / du métier dans le but d'assurer la formation continue des agents, avec :

- des **formations de groupe** organisées en interne pour un public large (ex. formations en bureautique) ou pour une catégorie de personnel (ex. formation à la méthode « facile à lire et à comprendre » pour les agents de PHARE) ;
- des **formations individuelles** en interentreprises pour entretenir l'expertise des agents dans des métiers spécifiques (juristes, ingénieurs, logopèdes ...).

Axe 3 : L'insertion et la progression dans la carrière dans le but d'intégrer et de proposer des perspectives d'évolution à chaque agent, avec :

- le suivi des **stagiaires candidats à une nomination à titre définitif** ;
- l'organisation du brevet en économie et du concours pour l'**accession au niveau 1** ;
- l'inscription à des formations certifiées dans le cadre de la **formation professionnelle volontaire** (congé de formation).

Un programme spécifique a par ailleurs été développé pour les **accompagnateurs scolaires**, chargés d'encadrer les enfants de l'enseignement spécial durant leur transport scolaire à Bruxelles, avec comme formations annoncées : une présentation du métier pour les nouveaux arrivants, une sensibilisation aux handicaps et à la multiculturalité, des formations en secourisme et à la prévention des comportements agressifs.



Le budget de **211.000 €** consacré en 2015 à la formation a permis de réaliser **108 activités** pour un nombre de **2.406 inscrits**, correspondant à **419 jours** de formation organisés, ou à **2.235 jours-agent** (nombre de jours où un agent a été convoqué). A relever :

- l'**investissement important** consacré en 2015 à l'axe 1 - **gestion et organisation** -, avec quelque 1.085 jours/agent (soit **48,5%** du temps investi en formation par des agents) pour le management et la sécurité et le bien-être au travail ;
- le **nombre élevé de formations** (56 - soit près de **52%** des formations organisées) pour l'axe 2 - **exercice de la fonction** -, en vue d'assurer la formation continue des agents ;
- des formations proportionnellement de plus **longue durée** (avec une moyenne de près de **4 jours** par agent concerné) pour l'**insertion et la progression dans la carrière** (axe 3) ;
- un **programme varié et complet** (14 formations pour 230 inscrits) pour les **accompagnateurs scolaires**.

La Cellule du Développement des Compétences professionnelles a par ailleurs assuré en 2015 le suivi de **10 agents (5H/5F) candidats à une nomination à titre définitif** * : 2 agents de niveau 1 / 4 agents de niveau 2+ / 2 agents de niveau 2 / 2 agents de niveau 3.
(* pour une moyenne annuelle de 25 admissions au stage entre 2000 et 2014).

En photos

Prestation de serment du 4 décembre 2015



Ont prêté serment le 4 décembre 2015 :

Mesdames

- Absisan Fatima,
- Alexandre Catherine,
- Chot Marcie, Duvivier Emilie,
- Hennebert Noëlle,
- Leclef Marie-Laure,
- Masrar Fadoua,
- Reinitz Anouk,
- Scheerlinck Mélissa,
- Vanden Clooster Virginie

Messieurs

- Bargiacchi Jonathan,
- Bernardez Porto Nicolas,
- Christophe Maxime,
- Cologne Jacques,
- De Roose David,
- Farssi Abdelmajid,
- Labar Geoffray

1.6 La Direction d'Administration des Affaires Budgétaires et patrimoniales



Le service Finance-Budget est chargé de trois types de missions :

a) **Participer à l'élaboration du budget et en contrôler l'exécution**

Le service est chargé de la coordination de la collecte des fiches budgétaire prévisionnelles de dépenses et évalue les recettes institutionnelles et non institutionnelles du service public francophone bruxellois. Sur cette base, il propose au Collège un état des lieux du budget tant à l'ajustement de l'année que pour le budget initial de l'année suivante. Le service Finance-Budget rédige, sous la supervision du Collège, les documents budgétaires destinés au Parlement. En cours d'année, le service contrôle l'exécution du budget et fourni des rapports :

- au Ministre en charge du Budget et aux Membres du Collège de la Commission communautaire française qui le demande ;
- aux services de l'administration ;
- à la base documentaire fédérale et à la Banque nationale ;
- à la Cour des Comptes.

a) **Etablir une comptabilité budgétaire de la comptabilité**

Au quotidien, le service enregistre comptablement les engagements et les ordonnancements en dépense ainsi que les recettes. Les comptes sont soumis pour vérification à la Cour des comptes avant le vote des comptes par le Parlement.

b) **Gérer la trésorerie et la dette**

Le service assure le service de la dette et gère la trésorerie de l'administration en vue d'optimiser les placements et limiter les coûts de gestion.

Faits marquants de 2015

En vue de l'entrée en vigueur du décret du 24 avril 2014 portant les dispositions applicables au budget et à la comptabilité du Service public francophone bruxellois, l'arrêté d'exécution a été approuvé par le Collège en toute fin d'année 2015. Il s'agit d'une étape importante qui ouvre le chantier de la réforme comptable au sein du SPFB. Cette réforme permettra de développer des outils de gestion performants et de répondre aux exigences croissantes en termes de fourniture de statistiques financières aux organismes de statistiques nationaux et internationaux.

Olivier Kieseoms
Directeur d'Administration

Le budget 2015 de la COCOF⁵

RECETTES - DECRET ET REGLEMENT (en milliers)	
Recettes Diverses	16.967 €
Dotation de la Communauté française	127.526 €
Dotation Région de Bxl-Capitale	226.876 €
Recettes Fédérales	61.246 €
Total	432.615 €

DEPENSES – REGLEMENT (en milliers)	
Division 10 - Administration	5.636 €
Division 11 - Jeunesse, Sports, Education permanente, Audio-visuel et Enseignement	15.604 €
Total	21.240 €

DEPENSES – DECRET (en milliers)	
Division - Cabinets	5.047 €
Division 21 - Administration	46.643 €
Division 22 - Aide aux personnes	213.655 €
Division 23 - Santé	33.471 €
Division 24 - Tourisme	1.227 €
Division 25 - Transport scolaire	11.217 €
Division 26 - Formation professionnelle	58.446 €
Division 27 - Dette	1.945 €
Division 28 - Equipements sportifs	168 €
Division 29 - Dépenses liées à la scission de la province de Brabant	36.020 €
Division 30 - Relations internationales et politique générale	2.092 €
Total	409.931 €

⁵ Budget ajusté 2015

Le secteur du Patrimoine

Les missions du secteur patrimoine concernent les travaux de nouvelles constructions et de rénovations entrepris dans les bâtiments appartenant à la Commission communautaire française.

Il s'agit essentiellement de bâtiments occupés par les écoles et l'administration de la Commission communautaire française mais aussi de ceux mis à la disposition d'associations actives dans le domaine de la Culture, du Tourisme, du Sport et des Relations internationales.

Le secteur Patrimoine est chargé de maintenir le parc immobilier de la Commission communautaire française dans un bon état de fonctionnement.

Pour ce faire, il est amené à constituer des dossiers de travaux, de fournitures ou de services.

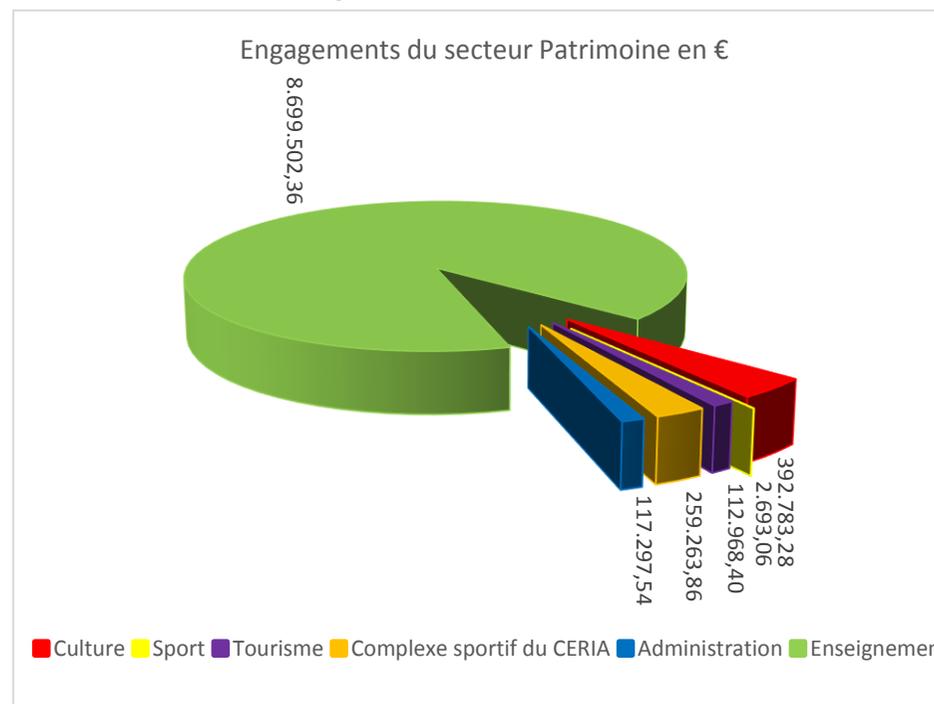
L'instruction d'un dossier comprend les phases suivantes :

- réalisation d'un avant-projet et éventuellement d'une demande de permis d'urbanisme, et/ou d'environnement auprès de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- élaboration du projet et du cahier spécial des charges (cette mission est généralement confiée à un Bureau d'études extérieur pour les chantiers trop conséquents) ;
- mise en adjudication ;
- analyse des offres et proposition de désignation d'un adjudicataire ;
- suivi des travaux ;
- visites inopinées du chantier ;
- réunion hebdomadaire ;
- réceptions provisoire et définitive des travaux.

Il est important de souligner que suivant l'importance des travaux, un chantier peut durer plusieurs années.

- Culture : Théâtre des Martyrs, Maison de la Francité, ABCS, Musée du Jouet
- Bâtiments administratifs : Palais et Meiboom
- Tourisme : les Auberges de Jeunes « Jacques Brel » et « Génération Europe »
- Centre Sportif de la Woluwe
- Complexe Sportif d'Anderlecht
- Enseignement : Campus du CERIA, Institut Redouté-Peiffer, Institut Gheude, Institut Herlin et l'Internat Karreveld

Le budget 2015 du secteur Patrimoine



Les travaux importants de 2015 sont : divers travaux de désamiantage et de travaux de peinture ; aménagement de la porterie principale ; installation de diverses détections incendie dans les bâtiments ; phase 2 du désamiantage du Bâtiment 2 ; renouvellement du revêtement de sol du Hall Omnisports ; travaux

de rénovation du Bâtiment A de l'Institut Gheude ; travaux de remplacement de châssis aux Bâtiments A et B de l'Institut Gheude ; début de la construction d'une école à vocation horticole et d'une serre pour l'Institut-Redouté-Peiffer au Bon Air ; rénovation des sanitaires des classes de maternelles, de la salle de jeu et de repos ; étude de la construction d'une nouvelle école à l'Institut Herlin ; étude de la rénovation du Bâtiment 8 et de la construction d'une annexe pour l'ESAC.

Le secteur Infrastructure

Ce secteur est en charge des dossiers de demandes de subventions à l'investissement (achat, construction, extension, aménagement, équipement et ameublement de bâtiments) tant pour des ASBL que pour des communes et ce dans certaines compétences :

- Santé : services de santé mentale, services œuvrant en matière de toxicomanies, hôpitaux, maisons médicales, IHP, ...
- Affaires sociales : maisons d'accueil, centres de planning familial, centre d'action sociale globale ...
- Politique des personnes handicapées : centres d'hébergement et centres de jour
- Infrastructures sportives
- Petite Enfance. : crèches, service d'accueil spécialisé de l'enfance, pré-gardiennats, maison communale d'accueil de l'enfance, ...

Dépenses du secteur Infrastructures 2015

Subventions d'investissement dans les infrastructures sociales, petite enfance (secteur privé)	329.300,00
Subventions d'investissement dans les infrastructures sociales pour personnes handicapées (secteur privé)	1.425.800,00
Subventions d'investissement dans les infrastructures appel à projets petite enfance (secteur privé) *	0,00
Subventions d'investissement dans les infrastructures sociales, petite enfance (secteur public)	931.400,00
Subventions d'investissement dans les infrastructures appel à projets petite enfance (secteur public) *	0,00
Subventions d'investissement dans les infrastructures affaires sociales	501.400,00
Subventions d'investissement dans les infrastructures de santé	353.100,00
Total	3.541.000,00
* Il n'y a pas eu d'appel à projets en 2015 (cf. infra)	

PRESENTATION DES INFRASTRUCTURES SUBVENTIONNEES EN 2015

Comme chaque année, les subventions octroyées concernent tant des achats de bâtiments que des travaux d'extension, de transformation et de grosses réparations ou de construction de nouveau bâtiment.

Voici à titre d'exemples quelques dossiers représentatifs traités en 2015.

Subvention à l'investissement dans les infrastructures sociales, petite enfance (secteur privé)

ASBL Crèche La Petite Espérance à 1200 Woluwe-Saint-Lambert

Travaux de sécurité incendie : subvention de 115.400 €.

Il s'agit d'une crèche de 60 places sise rue Fabry, 42 à 1200 Woluwe-Saint-Lambert. Cette subvention permettra à l'ASBL de lever les remarques émises par les pompiers concernant la sécurité incendie du bâtiment.

Subvention à l'investissement dans les infrastructures sociales pour personnes handicapées (secteur privé)

ASBL Transition - Service d'accompagnement – missions logements accompagnés et loisirs à 1190 Forest

Achat et Aménagement d'une maison rue Vanderkindere : subvention de 498.200 €.

Cette ASBL est agréée comme service d'accompagnement dans la catégorie 3 et pour les missions complémentaires logements accompagnés pour au moins sept personnes handicapées et organisation de loisirs pour adultes.

Cette subvention a permis l'acquisition de la maison sise rue Vanderkindere, 37 à 1180 Uccle en vue d'y maintenir sept logements accompagnés et des locaux de loisir.

Subvention à l'investissement dans les infrastructures sociales, petite enfance (secteur public)

Crèche Les Ramiers à 1070 Anderlecht

Construction d'une crèche de 56 places dont 18 places existantes : subvention de 565.400 €.

La crèche Les Ramiers a été retenue dans le cadre de l'appel à projets 2014 pour ses nouvelles places. En plus de cette subvention, la Commission communautaire française a octroyé en 2015 une subvention de 565.400 € pour 18 places existantes. Cette subvention permettra de porter la capacité totale de la crèche à 56 places et de relocaliser les 18 places existantes de la MCAE « Les Anémones » dans une nouvelle construction qui se situera au 27, rue de l'Obus à Anderlecht.

Subvention à l'investissement dans les infrastructures affaires sociales

Maison d'accueil – Home Baudouin à 1000 Bruxelles

Dortoirs : subvention totale de € 200.300 €.

Cette Maison d'accueil sise rue de la Violette, 24 à 1000 Bruxelles est agréée en catégorie 1 pour 60 lits. Cette subvention permettra la rénovation des dortoirs devenus vétustes.

Subvention à l'investissement dans les infrastructures Appel à projets petite enfance (secteur privé)

Cet article n'a pas été utilisé en 2015 car il n'y a pas eu d'appel à projets en 2015.

Subvention à l'investissement dans les infrastructures Appel à projets petite enfance (secteur public)

Cet article n'a pas été utilisé en 2015 car il n'y a pas eu d'appel à projets en 2015.

Subvention à l'investissement dans les infrastructures de santé

Asbl Soins Chez Soi - Centre de coordination de soins et services à domicile à 1180 Uccle

Achat et aménagement : subvention de € 325.400 €.

Cette subvention permettra l'acquisition d'un plateau de bureau de 359 m² rue de Stalle, 162 à 1180 Uccle en vue d'y aménager les activités de l'ASBL.

Le secteur de la Gestion des bâtiments

Ce secteur s'occupe de la gestion technique et administrative des bâtiments (hors sites d'enseignement) dont la COCOF est locataire ou propriétaire.

Frais de gestion des bâtiments de la Commission communautaire française : un budget est alloué pour les frais de gestion des bâtiments ne dépendant pas de l'enseignement et dont la COCOF est propriétaire à savoir les bâtiments sis rue des Palais, Meiboom, Maison de la Francité, ainsi que ceux dont elle est locataire, ou qui sont mis à disposition d'ASBL en fonction des dispositions prévues par les conventions passées avec celles-ci, comme par exemple le Centre de ressources vidéo de Bruxelles sis rue de la poste ou encore dont la COCOF est emphytéote comme le Théâtre de la Place des Martyrs.

Consommation d'énergie : la gestion rationnelle de l'énergie des bâtiments par une maintenance adéquate constitue une préoccupation majeure eue égard au prix actuel de l'énergie et au respect de l'environnement

Gestion quotidienne

VISITE DES SITES : des visites sur sites se font selon une répartition d'une visite toutes les 6 semaines (à l'exception du Meiboom pour lequel la visite reste fixée tous les mercredi matin). Les sites visités sont les suivants : Meiboom, Ludothèque et Musée du jouet, Théâtre Place des Martyrs, ABCD, Maison de la Francité, ISPB, SFPME, Etoile Polaire + annexe Molenbeek, Auberges de jeunesse, Centre de prêt.

Des rapports de visite sont complétés par l'équipe technique lors de chaque retour de visite et sont disponibles sur support informatique pour consultation par l'ensemble du service. L'équipe met en place le listing de tout le matériel technique présent sur chaque site avec existence ou non de contrat de maintenance en vue de la mise en place de contrats globaux (marché public).

A.I.B. – TRAVAUX D'ELECTRICITE : la gestion des bâtiments relève et met en conformité les points qui incombent à la COCOF en matière d'installations électriques de tous les sites selon les rapports de visite annuels de l'AIB Vinçotte.

GESTION DES TRANSPONDEURS : la gestion du programme des transpondeurs concerne simultanément les accès SPFB, M-Village et communs Palais. Les accès M-Village sont les suivants : Porte rue des Palais 44 (entrée M-Village) ; 2 portes halls + boîte aux lettres des lofts ; Barrière parking (commun M-Village / SPFB) - Porte pompiers – rue des Palais 46. Le programme de gestion consiste à la mise à jour des transpondeurs des 3 sites du Palais ainsi que des cylindres et du système de fermeture des portes. Les autorisations d'accès ne sont délivrées que par Monsieur Deschamps (pour la Co-propriété et M-Village) et par Madame Lambrechts pour le SPFB.

EVACUATION INCENDIE – PALAIS/MEIBOOM : chaque année un exercice d'évacuation est organisé rue des Palais ainsi que rue du Meiboom. La gestion des bâtiments prend contact avec le SIPP afin d'organiser ces évacuations. Un rapport est rédigé par la gestion des bâtiments ainsi qu'un débriefing avec les EPI.

PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS : chaque année la gestion des bâtiments effectue les analyses de Performance énergétique des bâtiments (Palais et Meiboom). Le certificat de performance énergétique est affiché à l'entrée des bâtiments, comme prévu par la loi.

DEFIBRILLATEUR : 2014 : achat d'un défibrillateur automatique avec contrat de maintenance annuel – site SPFB

Type de dépenses	Montants annuels 2015
Entretien des installations techniques	121.050 €
Frais de copropriété	250.000 €
Contrôles périodiques levage + électricité	17.500 €
Certifications PEB	13.550 €
Entretien centrale intrusion-incendie-contrôle accès	3.850 €
Nuisibles - lutte préventive et destruction	6.200 €
Extincteurs et dévidoirs	17.400 €
Enlèvement des déchets	3.000 €
Sanitaires service + Sol service	30.000 €
Polices d'assurances incendies	46.000 €
Nettoyage Bâtiments	217.000 €
Destruction documents confidentiels	6.000 €
Simultané (dépenses hors contrat - dépannages et urgences)	100.000 €

2. L'inspection

L'année 2015 est pour le service Inspection une année de changement. Suite à la 6ème réforme de l'Etat, dès janvier 2015, le nombre de secteurs inspectés par le service a diminué, puisque des asbl ont été invitées à rejoindre la Commission communautaire commune. C'est le cas du secteur des maisons de repos, des maisons de repos et de soins, des centres de soins de jour, des initiatives d'habitation protégées.

Les inspecteurs en charge du secteur personnes âgées ont été réaffectés au sein du service soit à l'inspection du secteur des Personnes handicapées soit à l'inspection du secteur Santé et Affaires sociales. Un agent a été affecté à un autre service ; un autre a quitté le service pour rejoindre la DA Personnes handicapées.

Dans le secteur des Personnes handicapées, des inspections de renouvellement d'agrément ont été effectuées pour les secteurs des services d'accompagnement, des centres de jour et des centres d'hébergement. L'objectif étant de résorber le retard conséquent en la matière. Des inspections pour de nouveaux agréments ont également été menées.

Dans le secteur Social/Santé, les services « Espaces rencontres » et « l'Aide aux justiciables » ont quitté le giron du SPFB pour retourner vers la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le travail d'analyse concernant l'accueil et l'accessibilité des services ambulatoires s'est clôturé.

Quant au secteur des centres de planning familial, un rapport concernant la pratique des interruptions volontaires de grossesse dans les centres agréés a été rédigé.

Fin 2015, le service compte 5 inspecteurs affectés au secteur des Personnes handicapées et 3 inspecteurs en charge du secteur Santé et Affaires social

En collaboration avec un consultant extérieur, une analyse de la situation de travail du service Inspection a abouti à un constat. Une vision d'avenir pour le service qui s'est fixé 10 objectifs de travail, pour la plupart en concertation avec les DA sectorielles (Personnes handicapées et Social/Santé).

En effet, il y a lieu de clarifier les rôles de chacun lors de l'instruction d'un dossier.

Par ailleurs, la question du traitement des plaintes reçues au SPFB concernant les services agréés sera rapidement mise au travail.

Bref du changement en perspective afin de donner encore plus de sens au travail d'inspection !

3. La Cellule d'Accompagnement de la Démarche d'Evaluation qualitative (la CADEQ)

Depuis 2010, la COCOF pose comme condition d'agrément pour les services agréés dans les secteurs ambulatoires, la mise en œuvre d'une **démarche d'évaluation qualitative** sur un thème choisi pour une durée de 3 ans. Une Cellule d'accompagnement (CADEQ) a été créée au sein du SPFB afin de les soutenir dans cette élaboration.

Dès 2016, le décret Inclusion prévoit une démarche similaire.

Le Plan stratégique, quant à lui, appuie l'étendue et le renforcement de la démarche qualité vers l'ensemble des secteurs à l'horizon 2017.

Le projet « **Gérer la qualité de soins à domicile : transfert de connaissances et innovation** » actuellement en cours et piloté par Eva Prins, responsable qualité, est soutenu par la IXe Commission mixte permanente Québec/Wallonie-Bruxelles 2015-2017.

Une première mission exploratoire s'est déroulée à Montréal en septembre 2015. L'occasion de rencontrer le partenaire québécois du projet : le Professeur Oscar Firbank de l'Université de Montréal et de rencontrer les intervenants en charge de la qualité dans plusieurs services de soins et d'aide à domicile.

Les objectifs de travail :

- Comparer les deux systèmes de démarche qualité dans le secteur, bien défini, des soins et de l'aide à domicile : Québec / Bruxelles - COCOF ;
- Etudier les forces et les faiblesses de l'un et de l'autre ;
- Confronter et associer les spécificités des 2 régions ;
- Rechercher des innovations et de la créativité locales ;
- Apprécier et opposer la CADEQ, le CQA ou tout autre service d'accompagnement ou de certification qualité ;
- Echanger des savoirs et des savoirs - faire entre la CADEQ et le Professeur Firbank et avec différents acteurs concernés au Québec.

4. Une nouvelle visibilité pour le SPFB

La dénomination

Après une nouvelle identité graphique accompagnée d'un nouveau logo, notre administration est désormais fixée sur son appellation : « Service Public Francophone Bruxellois », SPFB en abrégé. Cette appellation a le mérite de dire qui nous sommes, un service public qui s'adresse aux Bruxellois au travers d'associations francophones bruxelloises. Le terme de « Commission communautaire française » reste l'appellation officielle et peut donc continuer à être utilisée.

Les modèles de lettre (Word) et signatures électroniques ont été progressivement mis à jour. Cette nouvelle identité ainsi que le nouveau site internet sont des éléments importants du plan stratégique : redynamiser notre communication et permettre d'encore mieux faire connaître notre administration et l'ensemble des services qu'elle offre aux citoyens.

Le logo



Le site Intranet

En 2015, le Service public francophone bruxellois entame à la refonte totale de son site Intranet.

Ce site Intranet a été conçu et réalisé en interne au sein du secrétariat général. Il a été pensé pour devenir le principal outil de communication interne.

Les membres du personnel forment une communauté de travailleurs qui exercent des métiers parfois fort différents les uns des autres.

Aussi, une communication efficace est donc essentielle.

Chacun des agents devaient avoir la possibilité de savoir, de comprendre et éventuellement d'agir, d'inter-agir, pour la mise en œuvre de toutes les missions de l'institution et dans toutes ses composantes.

2 objectifs ont été recherchés dans la refonte du site intranet :

- permettre à tous les agents d'avoir accès à toutes les informations liées à la vie quotidienne interne à l'Administration et également des Services du Gouvernement francophone bruxellois (SGFB) de manière claire et structurée.
- Faciliter davantage la transmission et le partage des spécificités, fonctionnement, projets et savoirs respectifs propres à l'Institution.

L'intranet est devenu très rapidement « le support de référence » pour toutes les communications internes.

Ainsi, les COCOFusers (voie de communication à l'ensemble des membres du personnel par courriers électroniques) ont progressivement été supprimés pour être remplacés par des communications sur l'intranet. S'y retrouvent également une série de références pratiques et d'informations qui existaient déjà dans l'ancienne version du site intranet. Informations qui ont été organisées de façon plus structurée et cohérente.

Ce site intranet vit, bouge et est consulté journalièrement par l'ensemble du personnel.

Le site INTRANET est accessible à tous les agents du SPFB.

Le site Internet

En 2015, le site INTERNET subit également un nouveau « lifting ». Son adresse internet est : www.spfb.brussels

L'ancienne adresse COCOF.be est automatiquement redirigée vers le nouveau site, il n'y a pas eu de problème pour les internautes qui ont continué à taper www.cocof.be ou qui avaient cette adresse dans leurs favoris.

Ce nouveau site a été conçu en respectant les trois principaux mots-clés : la modernité, la convivialité et l'efficacité.

Modernité :

Le site internet permet une évolution constante des fonctionnalités tout au long de sa vie. Il permet aussi dans un second temps de déléguer la mise à jour de certaines parties à des correspondants en communication au travers d'un outil d'édition performant et facile à prendre en main.

Convivialité :

Le visiteur peut :

- savoir en permanence où il se trouve dans l'architecture du site
- changer de rubrique principale sans devoir retourner sur la « home page »
- avoir envie de rester sur le site pour lire nos articles

Les choix du design et de la structure de l'information répondent à ces exigences.

Efficacité :

Un objectif majeur permet au visiteur qui cherche une information ou un document précis, de le trouver en quelques instants et en un minimum de clics (3 idéalement).

5. Le Non-Marchand (NM)

Les compétences NM ont représenté plus de la moitié du budget 2015 du SPFB. Près de 215.000.000 € de subsides servent notamment à financer les dépenses de personnel des ASBL subventionnées. Au début des années 2000, afin de répondre à la professionnalisation des secteurs NM qui jouent un rôle de 1^{er} rang dans le maintien du tissu social bruxellois dans les secteurs Santé, Aide aux Personnes, Aide aux Personnes handicapées et Insertion socio-professionnelle, la COCOF s'est engagée dans un processus d'harmonisation barémique des travailleurs au financement desquels elle contribue. Suite à un accord NM de 2001 entre le Collège et les partenaires sociaux, le décret du 12/07/2000 est entré en vigueur pour déterminer les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs NM signataires. En 2005 et en 2011, de nouvelles mesures transversales ont été adoptées par 2 nouveaux accords qui octroient plusieurs avantages complémentaires aux secteurs. Dans la continuité des années précédentes et du maintien du soutien des secteurs, la COCOF a pérennisé ces mesures par un budget préservé au sein de la division organique 21 et permettant l'octroi des montants suivants :

- 4.420.471 € pour la mise en œuvre de la mesure d'embauche compensatoire dans tous les secteurs du NM de la COCOF ;
- 72.000 € en faveur des fonds BEC et R&C pour leurs frais de personnel dans la mise en œuvre de la mesure d'embauche compensatoire ;
- 750.995 € offre une intervention complémentaire partielle aux employeurs des secteurs NM qui occupent des agents contractuels subventionnés afin de couvrir les obligations découlant de l'application des CCT signées après les accords entre les partenaires sociaux du NM et la COCOF ;
- 283.067 € à l'Association bruxelloise pour le Bien-être au Travail pour ses frais de fonctionnement et de personnel ainsi que pour des actions thématiques mises en œuvre par les fonds sociaux paritaires ISAJH, ASSS, FFCISP, ETA et la fédération FSB dans le cadre du « Bien-être au travail » ;
- 145.000 € pour le paiement des primes syndicales aux travailleurs affiliés par l'intermédiaire de 2 ASBL syndicales créées à cet effet.

Si tous ces secteurs disposent d'une base réglementaire adéquate à l'application du financement des accords, une réflexion a été initiée afin d'harmoniser et de simplifier les pratiques administratives en matière de gestion et de traitement des dossiers de justification de ces subventions. Cette démarche, basée notamment sur nos obligations légales et sur les recommandations de l'audit de la Cour des comptes de 2011, visait à aboutir à la proposition de modifications dans l'arrêté ad hoc et à la création d'un vade-mecum transversal aux directions d'administration impliquées dans la gestion du NM. Ces modifications, qui devraient entrer en vigueur en 2016, visent une plus grande efficacité administrative et permettront d'objectiver le traitement des dossiers, à diminuer la complexité administrative liée aux matières transversales ainsi qu'à maximiser la mise en œuvre des politiques de soutien.

Le SPFB a entrepris de disposer à l'avenir d'une véritable analyse des données de ses secteurs NM, qui seront confrontés à bon nombre de problématiques : augmentation des besoins, vieillissement du cadre, accès à l'emploi,... Cette démarche devrait permettre à la COCOF de rechercher et de définir, en concertation avec les secteurs, des axes de développement à long terme et de viser à l'amélioration et à la simplification administrative de ses réglementations.

6. Les Relations internationales

Lors de la réforme de la Constitution de 1993, les Communautés et les régions voient leurs compétences internationales renforcées. En effet, la conduite des relations internationales, en vertu de l'article 167 de la Constitution, est désormais assurée par le Fédéral, les Communautés et les Régions, chacun dans les limites de ses compétences respectives.

Les Communautés et les Régions ont donc le pouvoir, dans le cadre de leurs compétences, de régler la coopération internationale, de conclure des traités et de représenter son institution à l'étranger.

La Commission communautaire française a signé les accords-cadres de coopération suivants avec les pays suivants : la République du Bénin, le Québec, la République libanaise, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume du Maroc, la République socialiste du Vietnam, la République de Bulgarie, la République démocratique du Congo, la République algérienne démocratique et populaire, la République du Sénégal, la République de Pologne, la République de Roumanie, la République de Hongrie, la République de Croatie et la République de Turquie.

La COCOF a aussi développé des partenariats intra-francophones dans le cadre de ses relations internationales. Elle a ainsi signé le 10 octobre 2003, une nouvelle convention-cadre entre le Commissariat général aux Relations internationales - CGRI, la Commission communautaire française - COCOF et l'Alliance française relative au Centre européen de Langue française – CELF, et le 19 décembre 2013 un nouvel accord de coopération avec la Communauté française, la Région wallonne et la Communauté germanophone relatif à la création du Conseil Wallonie-Bruxelles pour la Coopération internationale.

Par ailleurs, elle a signé un nouvel accord de coopération le 14 mai 2014 instituant une commission consultative francophone et germanophone pour l'Unesco dont la composition a été revue. Dans sa mission de représentation de l'institution à l'étranger, un accord de coopération signé entre la Communauté française de Belgique et la Commission communautaire française le 30 avril 1998 disposait en son article 6 que « la Communauté française et la Commission s'engagent à se concerter afin d'assurer une présence optimale de la Belgique francophone sur la scène internationale ».

Dès mars 2001, l'étude d'une implantation commune a été confiée à un groupe de travail composé de représentants des cabinets ministériels et des administrations concernés. Un bail emphytéotique est signé le 13 décembre 2002 en vue de l'acquisition d'un immeuble situé 274, boulevard Saint-Germain à Paris permettant le regroupement en un seul lieu des services extérieurs Wallonie-Bruxelles (Région wallonne, WBI, AWEX, OWBT et COCOF).

Ce bâtiment met à disposition un espace permettant l'accueil de cent à deux cents personnes et comprenant notamment une salle de théâtre, un foyer et une mezzanine. Vitrine des entités francophones belges, il a pour objectif d'assurer une visibilité commune et de garantir ainsi une présence optimale de la Belgique francophone sur la scène internationale.

Pour assurer une meilleure visibilité de la COCOF, la Ministre compétente en matière de Relations internationales chargeait l'Administratrice générale de désigner un agent qui serait détaché 1 jour par semaine au sein de la Délégation, soit 35 jours du 20/03/ au 18/12/2015. L'Administratrice générale a informé la Ministre qu'elle avait désigné un agent pour assurer cette fonction, dont les missions étaient les suivantes : L'objectif prioritaire est de valoriser les atouts de la COCOF au plan externe (tant vis-à-vis des institutions parisiennes (dont la Mairie de Paris) et des administrations nationales que des organisations internationales basées à Paris) et pour notamment ouvrir la voie à des synergies porteuses de retombées non négligeables pour les partenaires (apport de savoir-faire, de moyens, d'expertises supplémentaires), accroître le dynamisme de son tissu associatif, maintenir sa proximité et ses pratiques partenariales avec les communes,...

En 2015, la COCOF a soutenu 29 projets dont 10 concernaient des accueils à Bruxelles et 19 des déplacements à l'étranger. C'est en tout 67 experts qui ont participé à des rencontres européennes et internationales. La grande majorité de ces projets a touché à la problématique sociale/santé, avec une prédominance pour les projets santé. Deux projets dans le domaine du handicap ont également été soutenus.

Texte pour les coopérations avec la Bulgarie et la Roumanie : en 2015, la COCOF a engagé de nouvelles collaborations avec Bucarest, Sofia et Roussé dans le champ du secteur social. En partenariat avec la Fédération des Services Sociaux, la COCOF a soutenu des échanges de pratiques avec la Mairie de Bucarest pour améliorer les services dispensés par les organisations d'aide alimentaire dont les cinq cantines sociales de Bucarest qui préparent et distribuent quotidiennement de la nourriture aux personnes les plus défavorisées.

Toujours avec Bucarest, trois associations bruxelloises, le Pont des Arts, Lapsus Lazuli et les Messagers du Cœur, ont réalisé des premiers échanges d'expériences avec la Fondation Internationale pour l'Enfant et la Famille de Bucarest pour effectuer des interventions artistiques au bénéfice d'enfants et d'adolescents en milieu hospitalier.

La COCOF et les Mairies de Sofia et de Roussé ont également initié une coopération visant à transférer des bonnes pratiques en vue de favoriser la mise à l'emploi de personnes en situation de handicap. L'enjeu de ce projet est de répondre à la demande des partenaires bulgares de créer de nouvelles structures sur place, en particulier des entreprises de travail adapté.

Texte pour les coopérations avec la Pologne : La COCOF a poursuivi en 2015 son soutien au renforcement des capacités des professionnels polonais qui interviennent auprès de publics fragilisés. Pour mettre en œuvre cette collaboration, elle a établi avec trois Voïvodies des programmes d'échanges qui bénéficient prioritairement aux travailleurs de terrain.

On retiendra la coopération en Warmie-Mazurie consacrée aux pratiques de travail avec des personnes en situation de handicap mental et leur intégration dans la vie sociale. En 2015, deux auto-représentants du Centre d'activités de jour la Forestière ont témoigné en Pologne de leur parcours de vie.

Dans la région de Poznan, le partenariat mis en place dans le domaine de la santé mentale a permis de poursuivre le partage d'expériences pour que les enfants et les adolescents accueillis dans des centres de placement puissent réintégrer leur famille. Les thérapeutes belges et polonais ont axé leurs échanges sur des thématiques spécifiques, comme le travail avec des enfants souffrant d'un trouble dissociatif.

La COCOF a soutenu également dans la région de Łódź l'insertion socio-professionnelle des personnes adultes atteintes de troubles psychiques. Le Service de Santé mentale Le Méridien et ses partenaires belges ont ainsi questionné les différentes formes que prend l'insertion socio-professionnelles ainsi que la relation qui s'établit entre l'employeur et le travailleur qui s'engage dans une expérience professionnelle en circuit ordinaire.

Toujours avec Łódź, l'Institut Decroly a concentré ses actions sur l'accompagnement des thérapeutes et éducateurs qui prennent en charge des enfants et des adolescents avec déficiences mentales. Les partenaires de ce projet ont débattu de l'importance de mettre en place une collaboration entre les professionnels des centres et les familles et de l'intérêt de prévoir dans les structures d'accueil une prise en charge pluridisciplinaire.

Texte pour les coopérations avec la Tunisie : en 2015, la Commission mixte avec la Tunisie s'est réunie pour déterminer les projets à soutenir pour la période 2016-2018 entre la Tunisie, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et la Commission communautaire française.

La Commission mixte a validé deux projets de la COCOF : 1. Apprentissage du français technologique et économique avec Bruxelles-Formation. 2. Échanges autour des problématiques d'alcool, drogues et addictions avec la Fédération bruxelloise francophone des Institutions pour Toxicomanes (FEDITO BXL).

Voici quelques tâches principales et activités marquantes développées en 2015 : au cours de l'année, ont été organisées les Commissions mixtes permanentes avec les pays suivants dans le cadre d'accords de coopération :

Haïti - Quatrième session de la Commission Mixte Permanente instituée par l'Accord de coopération signée le 30 septembre 1997 à Pétion-Ville les 6 et 7 avril 2015 dont les axes prioritaires sont l'éducation et la formation professionnelle et la culture.

Bénin – Cinquième session de la Commission Mixte Permanente instituée par l’Accord de coopération signé le 28 janvier 1999 à Bruxelles du 10 au 12 juin 2015 dont un certain nombre d'axes prioritaires d'interventions ont été identifiés.

Maroc – Sixième session de la Commission Mixte Permanente instituée par l’Accord de coopération signé le 16 juillet 2002 à Rabat les 6 et 7 avril 2015. Ont été retenus comme secteurs prioritaires : la formation professionnelle et le développement social, en ce compris la problématique de genre.

Vietnam – Neuvième session de la Commission Mixte Permanente instituée par l’Accord de coopération signé le 26 septembre 2002 à Hanoi les 18 et 19 novembre 2015. Sur base des évaluations du programme précédent, deux axes principaux ont été retenus par les deux Parties, à savoir un axe coopération sociale (y compris santé), citoyenne (y compris les médias) et culturelle (y compris la francophonie), ainsi qu’un axe enseignement supérieur/recherche/développement industriel (y compris le secteur de l’environnement) en synergie avec l’AWEX.

Sur le plan de la coopération multilatérale, la COCOF défend et soutient les intérêts des acteurs et institutions francophones de Bruxelles au sein des organisations internationales. A ce titre, le Gouvernement francophone bruxellois a entamé une procédure d’assentiment pour une série de traités mixtes. Notre administration peut, par le système IMI (**système européen d’information du marché intérieur**), échanger des informations avec des organismes similaires au nôtre dans d’autres pays européens. Les avantages du système est qu’il est multilingue, souple, totalement sécurisé (protection des données garantie) et n’entraîne aucun coût informatique pour les États membres.

Bruxelles-sur-Seine 2015 : « De la fin des territoires à l’émergence de communautés plurielles » : Bruxelles est connue comme centre de décision de l’Union européenne, souvent confondue avec lui, mais est plus rarement identifiée comme la Capitale de la Belgique ou, quand elle l'est, c'est pour en dénoncer les défaillances. En organisant un événement à Paris au sein de la Délégation générale Wallonie-Bruxelles, il s’agira chaque année de dévoiler les multiples facettes de la Région bruxelloise : sa pluriculturalité, son plurilinguisme, son ingéniosité institutionnelle, les politiques qu’elle mène pour faire face aux défis de tout grand centre urbain, son dynamisme associatif,... La première manifestation s’est déroulée les 15, 16 et 17 octobre 2015 et a été organisée autour de deux axes :

- une journée colloque ouverte à un public de professionnels et d'acteurs de terrain qui aborde une grande problématique contemporaine (notamment la cohésion sociale, le vivre ensemble) auxquelles sont confrontées aujourd'hui les centres urbains ;
- un environnement culturel qui décline les atouts francophones de Bruxelles par divers supports : vidéos, exposition, livres, spectacles, etc.

Des partenariats transnationaux ou avec d’autres organismes ou institutions francophones, tels que Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (FESU) ; le Centre européen de Langue française et la Commission francophone et germanophone pour l'UNESCO, sont organisés. Par exemple, le FESU a apporté son appui dans l’organisation de Bruxelles-sur-Seine 2015 : mise à disposition de fichiers de partenaires franciliens, animation et co-animation de trois ateliers. 14 membres effectifs et 14 membres suppléants désignés par les Commissions consultatives et associations représentatives directement concernées par les travaux de l'UNESCO.

7. La Diversité

La cellule "Egalité des chances et lutte contre les discriminations" mène, depuis sa création en 2012, une action transversale au travers des différents départements du SPFB. Son travail s'adresse tant aux agents, qu'aux services et associations qu'elle agréé et/ou subventionne.

Son objectif est de lutter, dans les domaines dans lesquels l'institution est compétente, contre toute forme de discrimination, basée notamment sur l'origine ethnique, la culture, l'identité sexuelle, le genre, l'état de santé ou l'âge.

Dans le cadre du décret relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination et à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement du 9/07/2010, **2 protocoles de collaboration** ont vu le jour :

1° un protocole en 2012 avec UNIA (ex Centre Interfédéral pour l'Egalité des Chances), compétent pour les discriminations fondées sur la nationalité, la prétendue race, la couleur de peau, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique, l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, l'âge, la conviction religieuse ou philosophique, l'état de santé actuel ou futur, le handicap, la conviction politique, la caractéristique physique ou génétique ou l'origine sociale.

2° un protocole en 2013 avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), compétent pour les discriminations fondées sur le sexe et les critères apparentés (grossesse, accouchement, maternité, identité de genre, changement de sexe, expression de genre).

Les missions essentielles de ces 2 protocoles sont, dans leurs domaines respectifs de compétences, le traitement des signalements de discrimination, l'échange d'informations entre les parties, l'information juridique (expertise), l'information et la sensibilisation du public, la formation du personnel du SPFB, les avis et recommandations et la conduite d'études.

Dans le cadre du décret du 21/06/2013 portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la COCOF, le SPFB effectue chaque année un exercice de genderbudgeting sur l'exercice budgétaire de l'année suivante. Ce décret a pour intention de défendre une amélioration de l'égalité de genres, de créer des instruments de mesure de l'inégalité des genres et de veiller à la prise en compte des besoins spécifiques lors de l'élaboration des plans stratégiques et des contrats de gestion.

FAITS MARQUANTS EN 2015

- Une campagne de sensibilisation « Et toi, t'es casé ? » menée avec l'**IEFH**, en collaboration avec la Fédération W-B, la RW, UNIA et le Délégué aux Droits de l'enfant. L'objectif est de combattre les préjugés et les stéréotypes en matière d'homosexualité et de transgen­derisme. Ce projet a fait l'objet d'un outil pédagogique visant les milieux associatifs, sportifs ainsi que les écoles. Un site internet ainsi que des spots publicitaires (radio, télévision, affiches et capsules vidéo) complétaient la campagne ;
- La finalisation des actes du colloque « Egalité et mixité. Associations et COCOF. Ensemble construisons l'égalité ! » du 9/10/2014 ;
- La conception d'un calendrier 2015 égalité hommes/femmes, en collaboration avec l'**IEFH et UNIA**. Ce calendrier recense les facettes des discriminations sous forme de caricatures et a été distribué au personnel du SPFB et aux associations bruxelloises ;
- Une étude menée en collaboration avec **UNIA** et le bureau d'études Sonecom, sur la perception de la discrimination par les fonctionnaires du SPFB et par les associations subventionnées par celle-ci. Les chercheurs ont examiné dans quelle mesure les fonctionnaires se sentent impliqués, s'ils constatent des discriminations, s'ils connaissent des outils pour la combattre et quelle est leur position subjective par rapport à la discrimination et la diversité. Les associations ont été interrogées de la même manière. Cette étude fera l'objet d'une synthèse en 2016 avec des recommandations stratégiques ;
- Un projet d'accompagnement des éducatrices dans des écoles extrêmement diversifiées : examine comment ces éducatrices se positionnent vis-à-vis de la diversité et quel rôle ils jouent à cet égard dans les écoles. Deux tables-rondes ont fait l'objet d'un rapport et influenceront la suite du parcours de formation ;
- L'évaluation quantitative (avec l'encadrement de Gender@Work) de l'exercice genderbudgeting 2016 réalisé par les services de la COCOF, et l'évaluation qualitative des justifications remises par les services de la COCOF.

Le budget initial 2015 : 100.000 €. Des subventions ont été octroyées, sur l'A.B. 30.01.33.02, à : Unia dans le cadre du protocole de collaboration (35.000 €) ; l'IEFH dans le cadre du protocole de collaboration (35.000 €) ; l'IEFH pour la campagne « Et toi, t'es casé-e ? » (10.000 €) ; l'asbl Extra & Ordinary People pour l'organisation de la troisième édition de l'Extraordinary Film festival (5.000 €) et à l'asbl C.J.E.S. Centre la Clairière pour son projet d'activité musicale adaptée (3.000 €).

8. Le Service social

20^{ème} Anniversaire du Service social de la COCOF le 20 octobre 2015 au CERIA



Service Public Francophone Bruxellois
Rue des Palais, 42
1030 Bruxelles

Tél : +32 2 800 80 00

Fax : +32 2 800 80 01

E-mail : communication@spfb.brussels

Site : <http://www.spfb.brussels>

